

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.11 6 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 11e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 24 septembre 1992, à 15 heures

Président :

M. GANEV

(Bulgarie)

puis:

M. MOUMIN

(Comores)

(Vice-Président)

M. GANEV

(Bulgarie)

M. MOUMIN (Vice-Président) (Comores)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [111] (<u>suite</u>)

Nilocution de M. Milan Kucan, Président de la présidence de la République de Slovénie

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les <u>Documents officiels de l'Assemblée générale</u>.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9] (suite)

Allocution de M. Jules Rattankoemar Ajodhia, Vice-Président de la République du Suriname

Déclarations de :

Cheikh Salem Sabah Al-Salem AL-SABAH (Koweit) M. Claes (Belgique)

Allocution de M. James Brendan Bolger, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande

Déclarations de :

- M. Papaconstantinou (Grèce)
- M. Taveras Guzman (République dominicaine)
- M. Lumbi Okongo (Zaïre)
- M. Kijiner (Iles Marshall)
- M. Gassymov (Azerbaidjan)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17]

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport de la Cinquième Commission (Partie I)

La séance est ouverte à 15 h 45.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/47/442/Add.3)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/47/442/Add.3, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général m'informant que depuis la publication de ses communications datées des 15, 18 et 22 septembre 1992, le Tchad a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

ALLOCUTION DE M. MILAN KUCAN, PRESIDENT DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DE SLOVENIE.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Présidence de la République de Slovénie.

M. Milan Kucan, Président de la Présidence de la République de Slovénie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la Présidence de la République de Slovénie, S. E. M. Milan Kucan, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président KUCAN (parle en slovène; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation): Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Bulgarie, pays ami, de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sous votre direction, les travaux de l'Assemblée générale seront couronnés de succès. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à S. E. M. Samir Shihabi, Ambassadeur de l'Arabie saoudite, pour la manière créative et constructive dont il a dirigé les travaux de la quarante-sixième session.

Un certain nombre de nouveaux Etats européens qui ont accédé à l'indépendance récemment, y compris la Slovénie, sont devenus Membres des Nations Unies et prennent part à cette session de l'Assemblée générale. Cette réalité, qui jusqu'à récemment était presque inimaginable dans le contexte de la perspective traditionnelle des relations internationales, a vu le jour grâce au processus de démocratisation qui a mis fin de façon spectaculaire à la période des idéologies absolues à la base de différentes formes d'autoritarisme et de totalitarisme.

Les changements profonds amenés par la fin de la guerre froide ont placé les Nations Unies et la communauté internationale devant de nouveaux problèmes. La futilité des efforts déployés pour résoudre la crise yougoslave et pour mettre fin à la guerre contre la République de Bosnie-Herzégovine, qui fait rage dans toutes ses dimensions tragiques dans notre voisinage immédiat, est un autre signe de l'insuffisance des arrangements institutionnels actuels du monde. Cela s'applique à la fois aux Nations Unies et aux organisations régionales qui complètent le caractère universel des Nations Unies.

Nos arrangements institutionnels internationaux ont été faits dans le cadre d'un monde divisé en blocs politiques et militaires. La fonction primordiale de ces arrangements consistait à pallier les effets de l'affrontement idéologique, politique et militaire en maintenant un équilibre des pouvoirs et un équilibre de la peur, et par le biais d'ententes conclues entre les grandes puissances. Dans le contexte d'un tel ordre mondial, il n'y avait pas d'engagement suffisant pour renforcer la coopération et l'intégration, pour faciliter l'évolution nécessaire du monde moderne comme l'exige la nature de la technologie, pour organiser la production, les marchés libres, pour coordonner et accélérer comme il se doit le développement économique, surmonter la pauvreté, assurer la protection de l'environnement humain et l'universalisation des communications et de l'information.

Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui, sur la scène internationale en Europe, complète le système des Nations Unies au niveau régional, et dont les documents ont contribué à la vague de changements démocratiques en Europe, a été, dans une large mesure, créé dans le but d'accélérer la coopération et l'intégration. La CSCE a été érigée et développée sur la base des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies, qui constituent une condition préalable essentielle à la sécurité, la paix, le bien-être et le progrès pour tous. Tous les Etats membres de la CSCE devaient donc accepter volontairement ces principes dans leur propre intérêt. Néanmoins, la CSCE n'avait pas les moyens appropriés pour réagir aux situations dans lesquelles un Etat violerait et refuserait de respecter ces principes et normes.

La guerre dans la République de Bosnie-Herzégovine, avec toutes les horreurs que les médias ont fait connaître dans le monde entier, ainsi que la crise des Balkans, dans laquelle nous avons également été engagés, est une importante expérience pour la CSCE, pour les Nations Unies et pour le monde dans son ensemble.

Cela nous enseigne que s'il est relativement simple de préconiser la paix, il est beaucoup plus difficile de garantir la sécurité et de créer les conditions stables permettant d'apporter d'urgence des changements pacifiques conformément aux principes sur lesquels reposent la paix, la sécurité et la prospérité. Il s'agit là de la fonction la plus importante des Nations Unies et de toutes les organisations régionales, et c'est la raison principale de notre appui à la proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies crée rapidement les mécanismes permettant de s'adapter aux nouveaux changements qui se produisent dans le monde.

Dans son rapport "Agenda pour la paix", le Secrétaire général a apporté une contribution particulièrement utile aux efforts pour assurer la création progressive d'un appareil de sécurité permettant la solution pacifique de tous les différends, essentiellement grâce à une meilleure compréhension de la situation et à une mobilisation en temps voulu des institutions internationales afin de prévenir ou de mettre promptement un terme aux conflits armés entre les Etats membres des Nations Unies et entre les Etats souverains. Il est de l'intérêt de la communauté internationale qu'une

guerre, si elle éclate, ne s'étende pas à d'aucres régions ou pays. Le rapport contient de nombreuses idées utiles sur la consolidation de la paix après la fin du conflit et sur la période où il est possible et nécessaire de créer les conditions propices à une sécurité et à une stabilité à long terme dans les relations entre les participants au conflit.

L'Organisation des Nations Unies pourrait créer un appareil permettant d'intervenir rapidement afin de contribuer à la démocratisation des relations internationales et intérieures et à l'application du principe d'autodétermination, empêchant ainsi une escalade tragique de la violence comme celle que connaissent aujourd'hui les Balkans.

L'Organisation des Nations Unies, dans le passé, a été l'instance grâce à laquelle de nombreux peuples ont pu réaliser leur autodétermination. En tant que telle, elle a été appuyée par la Slovénie qui, par son rôle actif dans la coalition antifasciste des Alliés alors qu'elle faisait partie de l'ancienne Yougoslavie, a fait partie des Membres fondateurs de l'Organisation. Il est donc compréhensible que nous comptions que l'Organisation des Nations Unies continue à jouer ce rôle dans l'avenir.

L'Organisation mondiale a plus de Membres que jamais. Cela n'est pas le fait ni le reflet d'un processus incompréhensible de fragmentation, c'est le résultat d'une démocratisation des relations à l'intérieur d'Etats non traditionnels qui n'avaient pas été bâtis sur le principe de l'égalité nationale et de l'intérêt commun réel de leur nation, mais sur la base d'idéologies ou par crainte de la menace posée par l'existence de blocs. Dans ces Etats multinationaux, les leviers d'intégration n'étaient pas les succès économiques ou le respect du bien-être et de la dignité de l'homme, mais des idéologies monopolistiques, avec un parti et une armée unitaires. Dans ces Etats, les intérêts et la dignité des peuples et nations étaient essentiellement subordonnés aux intérêts de l'Etat et du parti ou de son appareil.

Des Etats qui, comme la Yougoslavie, sont du point de vue historique des créations artificielles, auraient dû constamment réexaminer et justifier leur raison d'être à la lumière des changements historiques. Leur désintégration n'est pas a priori en contradiction avec la logique et les besoins de l'intégration. Elle fait partie du processus même d'intégration. Les pays

individuels s'engagent dans le processus d'intégration à différents points. En formant leur propre Etat, ils créent les conditions propres pour entrer dans ce processus de leur libre choix.

Nous ne pouvons exclure la possibilité que de nouveaux liens ou une nouvelle coopération entre Etats émergeront. Mais il est essentiel que ces liens soient d'abord conformes aux principes du droit international, de la démocratie et du respect des normes universellement reconnues pour la protection des droits de l'homme et des droits des minorités et des nations.

La tendance du monde prémoderne a été à la concentration du pouvoir par la conquête de territoires et la guerre. La tendance du monde moderne est de plus en plus économique, par la coopération et l'association, par l'amélioration de la qualité de vie et le respect des limites naturelles, tendances qui ont au moins été définies partiellement au récent sommet écologique mondial. La Slovénie est située dans une région où les mondes prémoderne et moderne se rencontrent dans les perceptions comme dans la pratique. Cela est de l'intérêt des Nations Unies et de toutes les nations du monde moderne, si nous voulons que le monde moderne ne côtoie que le monde moderne.

Qu'il me soit permis de dire qu'après la chute du mur de Berlin et la démocratisation de l'Europe orientale, le monde démocratique n'a pas réagi avec autant de volonté qu'il l'a fait, à juste titre, dans l'introduction des valeurs de la démocratie et de l'économie de marché. Le monde n'était pas suffisamment préparé à cet événement historique. Ce n'est que maintenant qu'il s'efforce de trouver et de mettre en oeuvre des modèles et un appareil permettant de surmonter et de prévenir la détérioration des relations entre certains des nouveaux Etats. La Conférence de Londres, qui a essayé d'ouvrir la voie vers une solution politique de la crise des Balkans, a reflété avec succès cette recherche commune.

Appuyée par la Slovénie, l'interdiction faite à la soi-disant République fédérative de Yougoslavie - la Serbie et Monténégro - de participer à l'Assemblée générale des Nations Unies montre à l'évidence que l'Organisation des Nations Unies est capable de faire preuve de la volonté nécessaire pour condamner les Etats qui violent de façon flagrante la Charte des Nations Unies et, surtout, la paix, la sécurité et les droits de l'homme.

Le Président Kucan

Après la défaite et le retrait définitif de l'armée yougoslave de la Slovénie il y a un an, les conflits armés ont éclaté de plus en plus loin de chez nous. Pour rechercher une solution, la Slovénie a oeuvré en tant que participant constructif et objectif de la Conférence de paix sur la Yougoslavie, présidée admirablement par lord Carrington, et maintenant de la Conférence de Londres, au succès de laquelle elle entend contribuer. Notre intérêt le plus immédiat et le plus direct est la solution des problèmes humanitaires et, en particulier, de la situation des réfugiés, dont plus de 70 000 se trouvent dans notre pays. Nos autres intérêts fondamentaux ont trait au règlement de toutes les questions de la succession d'Etat de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie. Il va sans dire que notre objectif ultime est l'instauration d'une paix durable dans les Balkans.

La Slovénie n'a de différend avec aucune des nations de l'ancienne Yougoslavie. Conformément aux décisions de la Conférence de Londres, nous appuyons les mesures prises contre les politiques appliquées par la Serbie et le Monténégro, et nous nous opposons à leurs tentatives d'usurper la succession de la République socialiste fédérative de Yougoslavie. Il n'est pas difficile de comprendre que ce sont les politiques récentes de ces deux républiques - qui portent aujourd'hui le nom de République fédérative de Youqoslavie - qui ont entraîné la désintégration de la Yougoslavie, par la domination des autres, par le renforcement d'un système centralisateur non démocratique, ainsi que par la force et l'expropriation, puis par la guerre, la conquête territoriale, l'épuration ethnique, l'établissement de camps de concentration et la perprétration d'autres crimes dignes d'enquêtes et de jugements de la part d'instances judiciaires, et, enfin, par le mépris de toutes les valeurs civilisées qui sont à la base de la Charte des Nations Unies et des documents clefs de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

L'Acte final d'Helsinki est certainement l'un de ces précieux codes de comportement - un guide pour le développement des droits de l'homme, le respect des frontières et leur ouverture et la protection des minorités - qui, lorsqu'ils sont respectés par tous, gouvernent le processus de démocratisation des relations entre nations et Etats dans un cadre pacifique.

Les autorités de l'ancienne Yougoslavie n'acceptaient pas véritablement les principes d'Helsinki. Elle ne pensaient pas qu'ayant signé ce document elles étaient tenues de le respecter. La tragédie survenue dans les Balkans n'aurait pas eu lieu si les principes d'Helsinki avaient été respectés et appliqués dans l'ancienne Yougoslavie. Elle aurait pu être évitée. Même une fois commencée, elle aurait pu être réglée pacifiquement, précisément par le respect des principes d'Helsinki – étant entendu que cela pouvait modifier la carte politique de l'Europe. Admettre cette idée aurait empêché les dommages causés, ainsi que les simplifications et les justifications qui attribuent fréquemment la crise dans les Balkans, et des situations similaires qui règnent ailleurs, à des passions nationalistes irrationnelles, à des animosités nationalistes, au tribalisme, et à d'autres motifs de ce genre.

La Slovénie a choisi l'indépendance et l'application du droit à l'autodétermination. La Slovénie a proposé la dissolution pacifique de la Yougoslavie, à l'instar de la Russie au moment de la dissolution de l'Union soviétique, qui appuyait l'indépendance de toutes les républiques de l'ancienne Union.

La Slovénie ne s'oppose pas aux mouvements modernes d'intégration. Au contraire, elle les appuie à condition qu'ils se fondent, comme la Communauté européenne, sur le respect des intérêts de toutes les parties concernées, et sur une coopération et un accord reposant sur le principe d'égalité. La Slovénie souhaite adhérer à la Communauté européenne et est prête pour ce faire à renoncer volontairement aux éléments de sa souveraineté auxquels tous les membres de la Communauté européenne doivent renoncer. Ce désir de la Slovénie ne se fonde pas seulement sur le besoin d'une intégration économique, mais aussi sur son affiliation historique à une culture commune qui, après la seconde guerre mondiale, s'est vu interrompre par des divisions idéologiques, politiques et économiques catastrophiques.

Pour qu'une paix et une sécurité internationales durables puissent être assurées, il faut que certaines conditions soient garanties - notamment le respect des droits de l'homme, d'une importance critique. Les Etats qui ne respectent pas la dignité humaine et les droits de l'homme chez eux ne peuvent respecter la digni det la souveraineté d'autres nations et d'autres Etats. Il est évident que les menaces à la paix internationale commencent très souvent par des violations des droits de l'homme à l'intérieur des frontières des pays qui en arrivent ensuite à troubler la paix.

La République de Slovénie attribue une grande importance à l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En tant que nouvel Etat souverain, elle est profondément attachée à l'idée qu'à notre époque, la souveraineté de l'Etat est avant tout définie par les critères de la légitimité et de l'autorité de l'Etat et par le respect des droits de l'homme. Cela est dû avant tout à l'importance pratique des droits de l'homme en tant que garantie de la stabilité et de la paix sociales, et, partant, en tant que composante primordiale de la paix et de la sécurité internationales.

Au moment où le processus d'établissement de normes internationales dans le domaine des droits de l'homme touche à son terme, il devient essentiel de se préoccuper de l'efficacité de leur application et de leur supervision internationale. L'expérience a montré que, pour mettre fin aux crises et pour rétablir la paix, il est d'une importance critique d'assurer avant tout le respect des droits de l'homme, notamment les droits des personnes qui appartiennent à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques. Les efforts que l'on déploiera pour bâtir la paix à l'issue du conflit seront précaires et incomplets si cette condition indispensable à la stabilisation n'est pas réalisée et supervisée. Le Secrétaire général insiste également sur ce point dans son important rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277).

Il y a une autre question qui montre clairement la nécessité de vérifier la pertinence des dispositions institutionnelles. Il s'agit du problème des réfugiés, comme il ressort de la guerre contre la Bosnie-Herzégovine. Il est évident que des dispositions visant à répondre à la nécessité de protéger le statut et l'intégrité personnels d'un individu forcé d'abandonner son pays par crainte de la violence politique et physique sont inappropriées dans le cas d'un exode massif de nations entières fuyant le génocide en raison d'une guerre de conquête et de l'épuration ethnique d'un territoire conquis par un agresseur.

Un million de réfugiés musulmans de la République de Bosnie-Herzégovine sont privés d'une protection appropriée et d'un statut internationalement garanti. Ils sont de plus en plus largement dispersés en Europe. Il y en a près de 100 000 dans mon propre pays qui, avec beaucoup de difficultés, les abrite et les nourrit. Les musulmans bosniaques deviennent une nation sans terre, sans Etat, avec toutes les conséquences tragiques qui en découlent, y compris des répercussions sur la protection de l'Europe contre le terrorisme. C'est d'un tel désespoir qu'est né le terrorisme. Il est tragique que, dans cette guerre contre un Etat Membre de l'ONU, composé de trois nations - Croates, musulmans et Serbes - les musulmans restent quasiment sans protection, ce qui les amène à chercher refuge partout en Europe.

Nous avons proposé à plusieurs conférences internationales que les forces de maintien de la paix de l'ONU créent un hâvre sûr en Bosnie-Herzégovine même, où la sécurité relative des réfugiés serait assurée, étant donné qu'après la guerre, lorsque des décisions seront prises sur le sort de cet Etat, les musulmans devront être présents et actifs, physiquement et politiquement. Sinon, la division de cet Etat deviendra une réalité. Il y aura également une autre réalité, à savoir que l'agression aura été récompensée par l'octroi du territoire conquis et que le monde aura reconnu la politique du fait accompli et aura fermé les yeux sur la violation des principes des droits humanitaires et sur le génocide.

Tout aussi importante est la nécessité de créer un mécanisme efficace d'action rapide pour régler des problèmes d'ordre humanitaire engendrés par les conflits armés. Il est fondamental que l'aide humanitaire - pour laquelle le Haut Commissaire pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et son directeur exécutif, M. James Grant, ainsi que le Secrétaire général adjoint, Jan Eliasson, ont déployé tant d'efforts - soit distribuée à temps. L'importance des mesures humanitaires, même si leur application exige de surmonter une résistance et d'assurer une protection militaire, a été démontrée récemment, dans certains des conflits armés de l'année passée, notamment les conflits dans le Golfe et dans les Balkans. Il est inexcusable de ne pouvoir garantir une assistance humanitaire. La crédibilité de la communauté internationale et, malheureusement, celle des Nations Unies ne peut qu'en souffrir.

Dans une période de relations internationales plus détendues et de recherche de nouvelles orientations pour lo développement, un aspect important du rôle potentiel de l'ONU pourrait être renforcé : la diplomatie préventive et l'adoption de mesures contribuant réellement à désamorcer les conflits, en s'attaquant à leurs causes sous-jacentes et en surmontant leurs conséquences. La diplomatie préventive est une tâche d'avenir qui réclamera un élargissement et un renforcement de l'activité de l'ONU. Elle présuppose une connaissance de l'histoire et le respect des principes de l'égalité et de l'autodétermination de tous les peuples et de tous les autres principes de la Charte des Nations Unies. Dans leur propre intérêt et dans l'intérêt général,

Le Président Kucan

les Membres de l'ONU doivent appliquer ces principes. Ce n'est qu'ainsi que l'autorité de l'ONU pourra être renforcée et sauvegardée et que l'espoir que les peuples, y compris le peuple de la Slovénie, ont placé en elle sera justifié.

L'ONU a permis, dans la mesure du possible, de réduire les effets négatifs des rivalités entre blocs et de la division bipolaire du monde. Désormais, le monde a besoin d'une organisation capable d'orienter, d'harmoniser et de favoriser le changement. Cela ne pourra se faire que si l'Organisation peut revitaliser, restructurer et démocratiser son propre système. Nous sommes profondément convaincus que l'ONU, en tant qu'instance universelle du multilatéralisme, saura saisir cette occasion unique qui s'offre à elle de jeter les bases d'un monde nouveau et plus juste, dans l'édification duquel l'ensemble de la communauté internationale a un intérêt commun.

J'ai consacré une grande partie de mon intervention à la crise des Balkans. Je voudrais néanmoins souligner que la République de Slovénie est bien consciente également d'autres problèmes qui accablent le monde et qu'elle aborde sous un angle positif les aspects importants d'un ordre mondial international qui ne soit pas marqué par la guerre, la pauvreté, l'analphabétisme, l'intolérance et l'injustice; d'un ordre où la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants et les résultats du Sommet de la Terre de Rio seront pleinement appliqués; et d'un ordre où les droits de l'homme seront partout la norme de comportement respectée par les Etats. Un dialogue constructif et fructueux entre les pays développés et les pays en développement, ainsi que la paix, la sécurité internationale et le désarmement, sont parmi nos tâches prioritaires. Je souhaite tous les succès à l'Organisation des Nations Unies, succès dont le monde a fort besoin.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la Présidence de la République de Slovénie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Milan Kucan, Président de la présidence de la République de Slovénie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE M. JULES RATTANKOEMAR AJODHIA, VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SURINAME

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Vice-Président de la République du Suriname.

M. Jules Rattankoemar Ajodhia, Vice-Président de la République du Suriname, est escorté à la tribune.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Vice-Président de la République du Suriname, S. E. M. Jules Rattankoemar Ajodhia, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. AJODHIA (Suriname) (interprétation de l'anglais): La délégation de la République du Suriname vous félicite très chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Vous apportez à ce haut poste la richesse de votre expérience et de votre dévouement, qualités qui augurent bien de la réussite des tâches qui nous attendent.

Qu'il nous soit permis de remercier votre prédécesseur, S. E. M. Samir Shihabi, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous lui souhaitons tous les succès pour ses futurs projets.

Nous voudrions également féliciter le Secrétaire général des
Nations Unies de son accession à ce haut poste de grande responsabilité. Il a
pris la direction de l'Organisation à un moment très difficile et critique,
caractérisé par de nombreux changements politiques, un moment où l'on exige de
l'Organisation un plus grand engagement dans les affaires internationales.
Nous souhaitons plein succès au Secrétaire général et l'assurons de notre
entière coopération.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux Nations Unies aux nouveaux Etats indépendants, Arménie, Azerbaïdjan, Kirghizistan, Kazakhstan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan et Géorgie. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à Saint-Marin, à la Bosnie-Herzégovine, à la Croatie et à la Slovénie.

Comme l'Assemblée générale le sait, le Suriname a connu pendant longtemps une lutte armée interne, qui a causé chagrins et deuils à notre peuple et a réduit nos possibilités de développement. Nous voulons maintenant informer l'Assemblée que, grâce à de patientes négociations, nos efforts ont débouché sur un accord de réconciliation nationale et de développement qui a été récemment signé.

Dès le tout début, mon gouvernement a accordé la plus haute priorité à la réconciliation dans le pays, car il souhaite réaliser toutes les possibilités du peuple surinamais en harmonie avec ses aspirations de stabilité démocratique durable. Nous avions entamé les négociations convaincus que la paix devait être graduellement instaurée et se fonder sur une compréhension

M. Ajodhia (Suriname)

politique des différentes forces engagées. En outre, la paix ne peut être obtenue que grâce à des négociations menées de façon à déboucher sur des résultats durables pour le bienfait de notre peuple.

Nous avons appelé l'Organisation des Etats américains qui, sous les auspices de son secrétaire général, M. Joao Clemete Baena Soares, a offert son appui dans le processus de conclusion de l'accord et également de démobilisation. Conjointement avec son éminent représentant, nous avons abouti. Des résultats concrets ont été obtenus, suivis de la signature d'un accord important fondé sur le besoin critique de reconstruction et de développement, garantissant le respect des droits de l'homme.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons qu'une réconciliation réelle au Suriname soit réalisable. Cela a consolidé notre détermination d'aboutir à l'harmonie nationale et au développement national. Nous sommes confiants que l'Organisation des Etats américains apportera son précieux appui à la vérification du respect de l'accord de paix de manière à s'assurer qu'il sera bien observé.

Comme l'Assemblée en a déjà été informée, selon la volonté du peuple la démocratie a été restaurée dans mon pays en 1991. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue que les démocraties nouvellement restaurées comme les nôtres sont fragiles et dépendent dans une grande mesure de l'appui et de la compréhension de la communauté internationale.

Depuis lors, mon gouvernement a réussi à rétablir le degré voulu de stabilité politique et il peut désormais se consacrer à la recherche de solutions aux graves problèmes politiques actuels et aux crises sociales potentielles auxquels le pays est confronté. Nos problèmes socio-économiques, qui on provoqué une chute rapide de la production, un chômage accru, une hausse considérable des prix et une détérioration du niveau de vie pour la majorité de la population, nous ont maintenant contraints à prendre des mesures correctives graves pour enrayer la régression économique et relancer la croissance économique. Des exemples nombreux partout dans le monde montrent qu'aucun gouvernement ne peut mener à bien un programme de redressement et de développement économiques sans un plein appui national et international.

Mon gouvernement a décidé de mettre en oeuvre un programme d'ajustement, de reprise et de croissance. Nous nous sommes assurés à cet égard de l'aide précieuse de la Communauté européenne. En outre, nous sommes en mesure d'annoncer à l'Assemblée une reprise de la coopération pour le développement avec les Pays-Bas et la signature d'un traité-cadre d'amitié et de coopération plus étroite, qui a donné une mouvelle dimension aux relations bilatérales entre le Royaume des Pays-Bas et la République du Suriname. C'est dire que nous jugeons encourageant que notre stratégie de développement national ait suscité une prompte réaction de la communauté internationale dans ce domaine crucial de notre processus démocratique.

Je puis assurer cette assemblée - et j'insiste même là-dessus - qu'en mettant en oeuvre notre programme d'ajustement nous veillons à adopter, pour ce qui est des dimensions sociales du programme, une approche parfaitement équilibrée et conséquente indispensable à sa réussite.

Ces dernières années, les forces du changement ont transformé la scène politique internationale et profondément modifié le principal équilibre du pouvoir apparu après la deuxième guerre mondiale. Les antagonismes et

l'hostilité entre les superpuissances ont cédé le pas au partenariat et à des efforts conjoints sans précédent. Cela a permis, grâce au dialogue et par des moyens pacifiques, le règlement d'un certain nombre de conflits régionaux et autres. Nous pensons que le nouveau climat politique a eu un effet positif dans le monde, nous permettant de définir un rôle plus large et plus intégré en matière de sécurité internationale.

Après 45 années d'existence, la communauté internationale assiste à un renouveau des Nations Unies, dont on utilise pleinement le potentiel de rétablissement de la paix et de maintien de la paix pour ramener une paix juste et durable dans différentes parties du monde. Maintenant que l'Organisation revitalisée est investie d'un nouveau mandat, nous avons tout lieu d'espérer que très bientôt les drames qui se déroulent actuellement, avec leur cortège de souffrances humaines - exploitation, pauvreté, fratricide, faim, malnutrition, et nationalisme agressif - seront à jamais bannis de la planète.

L'Organisation doit, sur la base du respect des droits de chacun, trouver un règlement d'ensemble durable à un certain nombre de problèmes; tels sont le défi et la responsabilité auxquels elle est confrontée. Elle doit encourager les Etats à respecter la Charte, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments pertinents, qui sont le meilleur moyen de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.

Nous appuyons un règlement juste et durable en Europe centrale et en Europe de l'Est. Nous sommes vivement préoccupés par l'aggravation des tensions et des conflits dans cette région, car ils mettent en péril la paix et la sécurité internationales. Nous suivons de près l'évolution de la situation dans l'ex-Yougoslavie et saisissons cette occasion pour saluer les efforts de l'Organisation, de la Conférence de Londres et du Sommet du Mouvement non aligné.

Un règlement juste et durable s'impose sur le continent africain. Nous sommes profondément préoccupés par les risques découlant d'une instabilité accrue dans la corne de l'Afrique due au conflit en Somalie. Nous regrettons qu'en dépit de la signature d'un accord de cessez-le-feu, les parties en cause n'aient pas respecté leurs engagements et n'aient donc pas permis l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

A cet égard, ma délégation fait sienne la proposition visant la convocation d'une conférence de réconciliation nationale, de reconstruction et d'unité de la Somalie, qui devrait conduire à un règlement politique pacifique et durable du conflit.

Ma délégation condamne énergiquement la tragique escalade de la violence en Afrique du Sud, qui a interrompu le processus de négociation engagé dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Nous prions instamment le régime sud-africain de créer un climat propice à des négociations pacifiques devant conduire à un accord sur le texte de la nouvelle constitution basée sur une Afrique du Sud non raciale, démocratique et unie.

Un règlement d'ensemble durable doit être trouvé au conflit arabo-israélien et à la question de Palestine. Mon gouvernement appuie vigoureusement le processus de paix en cours, qui vise une solution juste, globale et durable de la question du Moyen-Orient.

Nous nous félicitons des progrès vers le règlement d'ensemble des conflits en Asie, et plus particulièrement au Cambodge et en Afghanistan. La mise en place d'un gouvernement de transition en Afghanistan est un pas positif vers la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction dans ce pays.

Nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour arriver à un accord sur un ensemble de principes fondamentaux en vue de la réalisation d'un accord général sur la question de Chypre. Pour ce qui est de l'Amérique latine et des Caraïbes, nous sommes heureux de voir que le processus de démocratisation, d'harmonisation, de réconciliation et d'intégration économique porte peu à peu ses fruits.

Les accords entre le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Marti para la Liberacion Nacional (FMLN) marquent la fin de 10 années d'une guerre fratricide. Nul doute qu'ils contribueront à une paix et à une stabilité durables qui sont indispensables pour le développement de la région.

Nous exprimons notre plein appui au peuple de Haïti qui lutte pour restaurer la démocratie et le respect des droits de l'homme dans son pays, et à l'Organisation des Etats américains qui oeuvre dans ce sens.

Alors que nous avançons dans les années 90, les problèmes économiques et sociaux des pays en développement restent très nombreux. Des décisions difficiles devront donc être prises pour faire face au problème de l'ajustement économique et du développement international afin d'éliminer les déséquilibres entre le Nord et le Sud.

La détérioration de la situation économique et des conditions sociales dans de nombreux pays en développement ont conduit à un déclin du niveau de vie ainsi qu'à la persistance et à l'accroissement d'une pauvreté généralisée. L'élimination de la faim et de la malnutrition, l'amélioration des niveaux de santé et l'élimination de l'analphabétisme devraient être des questions d'intérêt primordial au cours des décennies à venir. Ma délégation estime donc que la meilleure façon d'atteindre ces objectifs est de mettre en oeuvre un processus de développement axé sur les personnes.

Dans ce contexte, ma délégation appuie fermement la convocation d'un sommet du développement social afin de permettre à la communauté internationale d'examiner en détail la question complexe mais particulièrement importante du développement humain.

Même si aucun engagement important pour de nouvelles ressources financières n'a été pris au cours de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, il convient de signaler la réalisation importante de la communauté internationale que constitue l'adoption du programme Action 21 et de la Déclaration de Rio. La Conférence de Rio a clairement établi qu'il existe un lien étroit entre l'environnement, la croissance et le développement, les questions primordiales qui se posent à la communauté internationale.

C'est donc à la suite des résultats du Sommet de Rio qu'au cours de l'Assemblée générale actuelle une attention spéciale doit être portée au suivi institutionnel de la Conférence de Rio. A cet égard, nous attachons une grande importance à la mise en place d'une commission du développement durable. Cette commission devra absolument devenir la principale, et la plus importante, tribune de consultation et donner le ton des mesures à prendre pour mettre en oeuvre le programme Action 21 aux niveaux national, régional et mondial.

Je voudrais faire remarquer une fois de plus que, dans le nouvel environnement international, le rôle et la fonction de l'Organisation des Nations Unies sont universellement acceptés. Nous avons noté un intérêt accru pour le multilatéralisme et un regain d'utilité de l'ONU et de ses principaux organes. Les activités de rétablissement de la paix et de maintien de la paix de l'Organisation dans de nombreuses régions sont, plus que jamais, à l'origine de nouvelles perspectives pour un rôle renforcé dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces activités se sont avérées des procédures efficaces et conformes aux réalités actuelles.

Les occasions offertes par la Charte en matière de diplomatie préventive, de missions d'enquête et de bons offices devraient être explorées au maximum afin de donner au Secrétaire général la structure qui convient pour la prévention et la gestion opportune des crises et des conflits.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Vice-Président de la République du Suriname pour sa déclaration.

M. Jules Rattankoemar Ajodhia, Vice-Président de la République du Suriname, est escorté de la tribune.

Le cheikh Salem Sabah Al-Salem AL-SABAH (Koweït) (interprétation de l'arabe): Monsieur le Président, au nom de la délégation de l'Etat du Koweït, j'ai le plaisir de vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection reflète l'admiration portée à votre pays, la Bulgarie, et à vos qualités exceptionnelles qui, nous sommes sûrs, vous permettront d'assurer aux travaux de notre session le succès auquel nous aspirons. Le Koweït a, par ailleurs, le privilège d'être uni à votre pays par des liens solides qui ont eu leur expression la plus marquée dans de nombreuses mesures pratiques entreprises par nos deux pays.

Vous succédez à l'Ambassadeur Samir S. Shihabi, Représentant permanent du Royaume frère d'Arabie saoudite, qui a présidé les travaux de la session précédente avec tant de compétence et de brio. Sa remarquable présidence a permis de réaliser les objectifs de la session. Cela n'a rien d'étonnant,

puisqu'il représente le Royaume frère d'Arabie saoudite qui a tant offert et qui continue à consentir des sacrifices pour réaliser la paix et la sécurité dans le monde - ce qui lui a d'ailleurs valu l'estime du monde entier.

C'est un plaisir pour nous de rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rôle prépondérant qu'il assume depuis sa nomination à son poste, au début de l'année en cours, dans une situation qui a fait de notre organisation l'axe fondamental des relations internationales et le point de convergence des peuples du monde et de leurs aspirations.

Le Secrétaire général, en moins d'un an, a fait preuve d'une capacité exceptionnelle à réagir aux nouveaux défis, à saisir les variables pour les inclure dans le cadre des constantes enracinées dans la Charte des Nations Unies et dans le message qu'elle comporte. Il a oeuvré pour redéfinir le rôle, les fonctions et les orientations des Nations Unies avec une clarté et une précision remarquables, avec une clairvoyance, une position ferme et une souplesse d'action et d'expression que nous avons constatées dans les importantes propositions incluses dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix".

M. Boutros-Ghali a ainsi démontré qu'il constitue le maillon de liaison entre les différentes civilisations humaines, ce rôle ayant d'ailleurs été assumé par son pays, l'Egypte, au cours des étapes de sa longue histoire.

Nous devons, d'autre part, rappeler ici, avec une profonde admiration, les importantes réalisations de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar. Il s'est, à juste titre, dévoué dans l'exercice de ses fonctions et dans la sauvegarde des principes de la Charte. Dans toutes ses actions, il s'était fixé pour objectif l'instauration d'une paix juste et le renforcement du rôle et de l'efficacité des Nations Unies. Le Koweït tient à lui exprimer ici sa profonde gratitude et à lui souhaiter plein succès dans ses activités actuelles.

La scène internationale a connu des développements fondamentaux depuis déjà deux ans, dont, notamment, la désintégration de l'Union soviétique ainsi que l'accentuation des tendances démocratiques en Europe de l'Est. Il en est résulté que des Etats nouveaux et des nations sont venus se joindre aux

Nations Unies, consolidant ainsi davantage son caractère mondial. A tous ces nouveaux Membres s'adressent donc les félicitations de l'Etat du Koweït. Nous sommes par ailleurs convaincus que leur adhésion à la famille internationale constitue une addition constructive à l'édifice de la paix internationale qui en sera ainsi certainement consolidé.

Nous comptons sur l'émergence de nouveaux rôles pour l'ONU, alors qu'elle s'apprête à accueillir le XXIe siècle. Elle ne doit pas se satisfaire de maintenir la paix, de mettre fin aux guerres qui ont éclaté et de désamorcer les situations explosives. L'ONU doit plutôt apporter une contribution directe en cernant et en apaisant les litiges dès l'origine, afin d'éviter qu'ils ne dégénèrent en conflits violents. Elle doit également se charger d'édifier la paix.

L'ONU ne doit pas se contenter d'assurer la stabilité, quoique ce rôle soit d'une importance vitale. Elle doit oeuvrer pour le bien-être et la tranquillité des peuples, la garantie de leurs droits et la réalisation de leurs aspirations. Dans le monde actuel, le concept de paix transcende le cadre de la paix entre Etats pour englober les sociétés et les peuples.

Alors que nous oeuvrons ensemble pour la formulation du nouvel ordre mondial et afin d'en faire un des principaux piliers de la stabilité qui, nous l'espérons, règnera dans notre monde et imprégnera les relations internationales, nous sommes appelés à assurer la primauté du droit international au moyen du renforcement du rôle de l'ONU et de la mise en oeuvre stricte de sa Charte. A notre avis, cela procurera un véritable cadre au nouvel ordre mondial et à l'atteinte de ses nobles objectifs.

Bien que les relations internationales contemporaines soient ancrées dans les principes du système des Nations Unies, nous croyons qu'une ONU viable et efficace doit être complétée par un rôle plus dynamique dévolu aux organisations régionales, qui contribueraient à régler nombre de questions et de conflits non résolus. A titre d'exemple, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de l'unité africaine devraient se voir confier des rôles d'appui pour traiter des problèmes de la Somalie; la Communauté européenne devrait jouer un rôle dirigeant dans le règlement des problèmes qui s'aggravent dans la région des Balkans; l'Organisation des Etats américains peut jouer un rôle similaire à Haïti et en El Salvador.

Dans le cadre de ce rôle souhaité pour les organisations régionales, celui joué par le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (GCC) est marquant, en particulier lors de son appui ferme à la lutte du Koweït pour repousser l'agression iraquienne, et pourrait servir de modèle pour rallier un plus grand effort international.

Le Koweït estime que le Mouvement des non-alignés, notamment après son rérent sommet tenu à Jakarta, l'Organisation de la conférence islamique et le Groupe des 77 constituent des modèles d'organisations régionales dont les capacités devraient servir à faciliter l'édification et le maintien de la paix mondiale. En ce sens, elles constituent de mini-homologues naturels de l'ONU, une de ses forces motrices et un élément de coordination parmi ses membres.

De ce point de vue, l'expérience de l'ONU à l'égard de la libération de mon pays, le Koweït, de l'agression et de l'occupation iraquiennes paraît être édifiante et semble personnifier et cristalliser le concept de sécurité collective, qui n'a cessé de préoccuper cette organisation internationale depuis sa création et constituait un espoir dans l'esprit des auteurs de sa Charte. Ainsi, le cas koweïtien a créé un précédent lorsqu'il a démontré que les résolutions du Conseil de sécurité peuvent et doivent être appliquées.

Le Conseil de sécurité a clairement réussi à consolider les fondements de la paix et à supprimer les sources de conflit dans plusieurs autres régions du monde, après le succès de son intervention pour assurer la libération de mon pays, le Koweït, à la suite d'une invasion qui, dans son essence, constituait un défi à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, ainsi qu'aux relations entre peuples civilisés.

Cependant, certaines retombées de l'agression iraquienne sont toujours présentes et le demeureront tant que le régime iraquien persistera dans son refus de respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et tentera de les contourner et de renier ses engagements officiels antérieurs. Ainsi, des prisonniers koweïtiens et ressortissants d'autres pays sont toujours retenus en otages dans des prisons iraquiennes malgré les pressions internationales et les efforts intensifs déployés pour obtenir leur libération.

En outre, les prétentions clairement fausses de l'Iraq, qui sont contraires aux droits et engagements internationaux, continuent à ébranler les fondements de la stabilité dans la région. De plus, elles compromettent l'objectif principal de l'apport de l'ONU en vue d'assurer le cadre technique au processus de démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, réalisation importante de l'ONU en ce qui concerne la sécurité et la stabilité

dans la région. La résolution 773 (1992) récemment adoptée par le Conseil de sécurité se félicitait des décisions de la Commission de démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et soulignait le fait que le Conseil a garanti l'inviolabilité de la frontière internationale entre les deux pays ainsi que sa décision de prendre selon qu'il conviendra toutes mesures nécessaires à cette fin conformément à la Charte.

En outre, l'Iraq continue à nier sa responsabilité juridique pour le pillage de biens qui appartenaient au secteur privé koweïtien et à des Koweïtiens personnellement et à refuser d'admettre la nécessité de restituer tous les biens volés. L'Iraq refuse également d'appliquer les résolutions 706 (1991) et 712 (1991) du Conseil de sécurité relatives à la couverture des besoins humanitaires essentiels de la population civile iraquienne et au paiement de sa contribution au Fonds de compensation des Nations Unies. Par surcroît, l'Iraq, sous un prétexte ou un autre, évite toute coopération sérieuse en ce qui concerne le respect de son obligation de dévoiler la totalité de ses stocks d'armes de destruction massive et l'élimination de ces armes.

Tout cela confère à la communauté internationale dans son ensemble une nouvelle responsabilité, celle de faire pression sur l'Iraq et de demeurer vigilante face à ses projets et ses manoeuvres et de s'assurer que ce pays applique intégralement les résolutions pertinentes de l'ONU. Le principe de responsabilité collective tient toujours, et les leçons tirées de cette expérience amère et douloureuse doivent être pleinement comprises.

Le Roweït est convaincu que la sécurité dans la région du Golfe est liée à la sécurité mondiale et qu'elles sont tributaires l'une de l'autre. Cela signifie qu'il est essentiel que nous respections tous la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, que nous nous abstenions de toute ingérence dans les affaires intérieures de ces Etats et du recours à la force ou à la menace dans le règlement de tout litige qui pourrait surgir entre eux.

Dans cette optique, nous avons suivi avec une grande préoccupation le déroulement des événements en ce qui concerne l'île d'Abou Moussa, qui ne manqueront pas d'avoir une incidence directe sur la paix et la stabilité régionales. Nous devons donc tous essayer d'en prévenir les conséquences afin

de préserver les relations de bon voisinage qui nous lient à la République islamique d'Iran amie. Tout en exprimant notre plein appui à l'Etat frère des Emirats arabes unis, nous prions la République islamique d'Iran de respecter l'accord relatif à l'île d'Abou Moussa et d'accepter le recours aux conventions internationales pour le règlement pacifique des litiges. Nous sommes certains que la sagesse et la raison prévaudront en fin de compte.

Depuis la fin de l'année dernière, nous avons observé l'amorce d'un processus de paix prometteur au sujet de la question du Moyen-Orient. Les réalités et l'élan qui se sont faits jour à la suite de la Conférence de Madrid doivent être maintenus en vue d'assurer l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, sur la base de l'échange de territoires contre la paix.

Il est devenu évident que la terre et la paix sont inestimables. La communauté internationale a donc une responsabilité particulière pour favoriser les efforts de 'ix actuels et assurer que les pourparlers de paix en cours, sous toutes leurs formes, rendront fructueux les efforts que l'ONU a déployés en vue de garantir les droits nationaux du peuple palestinien - notamment son droit à l'autodétermination et au statut d'Etat - et le retrait israélien complet de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et de la ville sainte d'Al-Qods. Il appartient à l'ONU d'inciter Israël à respecter promptement ses obligations en vertu du droit international et à ne pas perdre cette occasion historique.

Le processus de paix et les efforts associés doivent poursuivre un règlement d'ensemble du conflit israélo-arabe, qui tient compte des résolutions de l'ONU relatives à la question de Palestine et au conflit du Moyen-Orient. En termes plus précis, cela signifie qu'Israël doit se retirer du Sud-Liban conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et que le peuple libanais doit recevoir l'appui nécessaire pour consolider la réconciliation nationale et reconstruire ses institutions nationales.

Cela signifie également un retrait israélien du Golan syrien arabe et l'application des résolutions pertinentes de l'ONU afin de parvenir à un règlement juste et durable de ce conflit de longue date.

La tragédie que vit le peuple de Bosnie-Herzégovine suscite

l'appréhension et la crainte dans le monde islamique, voire dans le monde
entier. Nous rejetons catégoriquement toutes les pratiques visant à effacer
l'identité et à détruire l'existence même d'un peuple, d'une nation et d'un
Etat pour des motifs ethniques ou religieux. Nous appuyons la lutte du peuple
de Bosnie-Herzégovine et exigeons l'application des résolutions pertinentes du
Conseil de sécurité. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à
ses institutions spécialisées d'assumer un rôle proéminent dans ce pays et aux
organisations régionales, notamment les organisations européennes, de se
montrer plus actives à soulager la souffrance de cette population. Il relève
de notre responsabilité collective d'empêcher la situation en
Bosnie-Herzégovine de se prolonger et de s'étendre aux autres pays de la
région.

Si l'Organisation des Nations Unies s'intéresse particulièrement, à juste titre d'ailleurs, à cette question tragique, nous estimons qu'il y a de par le monde d'autres régions, où règnent l'instabilité et les conflits qui méritent également qu'elle s'en occupe activement, en collaboration avec les organisations régionales compétentes, en vue de circonscrire les troubles et de régler les différends qui y sévissent. C'est à notre avis une bonne façon de consolider et de renforcer la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et de définir clairement les paramètres du nouvel ordre mondial. Il nous appartient d'appuyer concrètement aussi bien les Nations Unies que les organisations régionales de sorte à faire régner la stabilité et la sécurité dans le monde entier et réaffirmer le principe du destin commun.

La tragédie du peuple somalien nous préoccupe profondément, étant donné les valeurs communes que nous partageons avec lui. Le conflit fratricide en Somalie est extrêmement douloureux pour nous. Malgré la légère amélioration de la livraison, de la distribution et du contrôle de produits alimentaires et de fournitures médicales, enregistrée ces dernières semaines, l'hémorragie n'est toujours pas contenue et il appartient donc à tous les Etats d'apporter davantage d'aide matérielle à la Somalie et de renforcer leur appui au Secrétaire général dans ses efforts visant à atteindre au plus vite une série de nobles objectifs consistant à protéger tout un peuple menacé d'anéantissement et à assurer son approvisionnement continu en produits alimentaires et services médicaux.

Au Koweït, compte tenu de notre solidarité avec les peuples amis de Bosnie-Herzégovine et de Somalie et conformément à nos obligations humanitaires et à notre souci de soulager les souffrances humaines, nous avons envoyé à ces deux pays des milliers de tonnes de produits alimentaires, de fournitures médicales et de produits de première nécessité. En outre, nous avons fait des contributions financières directes aux institutions internationales spécalisées afin qu'elles poursuivent leurs activités dans ces régions. Nous continuerons dans cette voie, partant de notre foi profonde en la justice sociale.

Nous suivons avec une profonde inquiétude la situation toujours instable en Afghanistan et les rivalités constantes entres les diverses factions du gouvernement de coalition. Nous en appelons au peuple musulman d'Afghanistan de laisser de côté ses divergences afin de parvenir à une réconciliation nationale et de concentrer ses efforts à consolider la stabilité et la sécurité.

Toute percée politique accomplie par l'Organisation des Nations Unies s'ajoutera au palmarès de ses réalisations. Mais celles-ci resteront fragiles si elles ne sont pas suivies d'efforts nouveaux visant à promouvoir la stabilité sociale et le développement économique, en mettant l'accent sur la santé, les services sociaux et la lutte contre les maux de caractère épidémique, la drogue en premier.

En outre, l'ONU devrait contribuer à alléger le fardeau de la dette extérieure des pays en développement, et essayer de réduire l'écart entre les nations riches et les nations pauvres grâce à un dialogue énergique et constructif entre le Nord et le Sud en vue d'assurer une équité économique reposant sur la justice sociale. L'un des objectifs d'un tel dialogue serait de créer une confiance mutuelle entre les pays donateurs et les pays destinataires, dans un effort conjoint visant à stimuler l'arrivée d'investissements et assurer un meilleur rendement économique et social pour les deux parties, dans le but d'établir une communauté mondiale interdépendante.

C'est dans le cadre de ces idées que nous envisageons les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue récemment à Rio de Janeiro. Le thème de la Conférence de Rio a mis en

évidence le désir croissant dans le monde de mieux comprendre la nécessité d'interlier les aspects politiques, économiques et sociaux de la vie de l'homme. Bien qu'elle n'ait pas atteint tous les objectifs escomptés, la Conférence de Rio a contribué notablement à sensibiliser la communauté internationale à l'importance de la question de l'environnement, et a démontré que les préoccupations écologiques transcendent les conflits nationaux et régionaux, nous laissant avec la conviction profonde que nous appartenons à un seul "village planétaire".

Les changements qui surviennent sur la scène internationale et les nouveaux défis qui en découlent vont sans aucun doute bouleverser de façon spectaculaire de nombreuses notions qui dominent toujours les relations internationales. L'intérêt accru porté à la question des droits de l'homme en est un bon exemple. Dans un monde en mutation, il convient non seulement de définir les droits de l'homme dans des documents juridiques, mais aussi d'étendre la notion des droits de l'homme jusqu'à ce qu'elle comprenne une garantie réelle de l'exercice de ces droits, des libertés, de la dignité humaine, en plus du droit de l'homme à satisfaire ses besoins essentiels et à se libérer de la peur et de la pauvreté. La garantie des droits de l'homme est devenue une exigence importante dans le monde d'aujourd'hui, et la communauté internationale ne cesse de démontrer qu'elle ne tolérera en aucun cas le non-respect ou la violation de ces droits. Le respect de la souveraineté des Etats doit aller de pair avec la protection des droits de l'homme.

Pour conclure, nous constatons que les changements internationaux radicaux intervenus récemment se traduisent pour l'Organisation des Nations Unies par de nouvelles responsabilités de taille. En raison de la confiance croissante que nous avons en son rôle et de la nécessité de la voir s'acquitter de sa tâche, nous devons tous réaffirmer nos engagements vis-à-vis de l'organisation mondiale. Certes, nous lui faisons assumer des responsabilités, mais aussi faut-il la mettre en mesure de s'en acquitter parfaitement en lui fournissant l'appui matériel et politique nécessaire. Cela signifie que la communauté internationale doit accorder à l'Organisation des Nations Unies des ressources et des pouvoirs à la hauteur de ses responsabilités.

Le Secrétaire général a dit que l'Organisation des Nations Unies est prête à s'acquitter des tâches qu'on lui confie; les Etats Membres, de leur côté, doivent honorer pleinement leurs obligations. Cette complémentarité entre le système des Nations Unies et les Etats Membres aboutira à un équilibre entre les mandats et les ressources. Ainsi en éliminant le déséquilibre entre ce qui est nécessaire et ce qui est disponible, on éliminera les motifs de friction. Dans ces conditions, l'organisation mondiale pourra répondre pleinement à ce qu'attend d'elle la communauté internationale, à savoir l'établissement et le maintien de la paix, avec tous les bénéfices qui en découlent en termes de développement, de progrès, de stabilité et de sécurité.

M. CLAES (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette Assemblée générale. C'est, en votre personne, toute une région du monde qui affirme, dans cette salle, son renouveau politique.

Notre organisation ne cesse de croître. En un an, 21 nouveaux Etats Membres sont venus nous rejoindre et ont souscrit aux engagements de la Charte. Nous leur souhaitons la bienvenue. La Belgique n'a cessé de plaider pour que notre organisation soit une maison ouverte à tous. Elle souhaite cependant, avec autant de conviction, que cet élargissement ne devienne pas synonyme d'éclatement. Les aspirations nationales doivent rester subordonnées aux exigences essentielles de la coopération multilatérale dont la nécessité s'impose chaque jour davantage.

A cet égard, la confiance que, dès avant son élection, la Belgique avait placée en notre nouveau Secrétaire général, se trouve amplement justifiée : j'en veux pour preuve son action dans l'ancienne Yougoslavie et en Somalie. J'ai également à l'esprit ses analyses devant la Conférence de Rio, son rapport sur la diplomatie préventive et celui qu'il vient de soumettre à l'Assemblée générale.

Mon collègue, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a déjà pris la parole à cette tribune, au nom des Etats membres de la Communauté européenne. Ceci me permet aujourd'hui de concentrer mon intervention sur quelques points qui nous tiennent particulièrement à coeur.

La fin de la guerre froide a rendu le renforcement de la coopération internationale à la fois possible et nécessaire. La Belgique a toujours été prédisposée à la coopération, pour des motifs qui tiennent à la fois à son histoire, à ses dimensions et à sa situation géographique. Sans un ordre international crédible, nous serons tous, tôt ou tard, confrontés à une recrudescence de revendications unilatérales qui portent en germe d'inévitables menaces pour la paix. Notre mandat au Conseil de sécurité nous a permis d'en être le témoin direct. Une Organisation des Nations Unies qui fonctionne efficacement constitue la meilleure garantie contre de tels dangers.

La fin de la guerre froide a produit des résultats divers. Un mur est tombé, mais on a creusé de nouvelles tranchées. L'élimination de la confrontation idéologique globale a permis l'apaisement des conflits régionaux que celle-ci alimentait. Mais elle a aussi libéré des frustrations, qui bien souvent ont dégénéré en caricatures du droit à l'autodétermination et en nouveaux conflits. A cela, nous devons réagir.

Heureusement, les Nations Unies ne sont plus paralysées par les automatismes idéologiques d'antan. Le Conseil de sécurité a retrouvé ses moyens d'action et son autorité est largement reconnue. Se soustraire à ses décisions revient aujourd'hui à se mettre au ban de la communauté internationale.

C'est parce que notre organisation connaît en quelque sorte une renaissance qu'il nous faut veiller à ce qu'elle ne devienne pas la victime de son propre succès. Le sommet des pays membres du Conseil de sécurité, en

janvier dernier, a reconnu l'ampleur du défi. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé au Secrétaire général d'élaborer des propositions concrètes pour le relever.

Le rapport du Secrétaire général, intitulé "Agenda pour la paix", nous a fourni ample matière à réflexion sur le rôle futur de l'Organisation. Il confirme que notre objectif central doit bien être celui-là : la paix d'abord et la paix avant tout, car sans elle rien n'est possible, ni la vie normale des sociétés ni la foi en l'avenir des individus.

L'Assemblée générale aura ainsi un débat approfondi sur la diplomatie préventive. A notre avis, celle-ci repose sur la mise en oeuvre des moyens suivants : un recours maximal aux compétences du Secrétaire général; la présence des Nations Unies aux premiers stades d'un conflit potentiel; le rôle spécifique des organisations régionales; les commissions d'enquête et les missions d'observation temporaires; un rôle élargi pour le personnel des Nations Unies déjà déployé dans des zones de conflit potentiel et, enfin, le désarmement et la non-prolifération.

Le désarmement et la non-prolifération continuent d'ailleurs de mériter une attention particulière. La fin de la guerre froide a rendu plus difficiles la maîtrise et le contrôle des armes conventionnelles. Au cauchemar d'une confrontation nucléaire globale a succédé la menace de la prolifération et de la dissémination sauvages des armes et de la technologie nucléaires. Lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, les Douze et le Japon ont pris l'initiative qui a mené à l'instauration d'un registre de contrôle multilatéral sur les transferts d'armes conventionnelles. Ceci ne constitue cependant qu'une première étape.

Le cas de l'Iraq a démontré où pouvait mener l'opacité des opérations commerciales tant en matière d'armement conventionnel que nucléaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit donc continuer à améliorer son système de garanties, de détection préventive et de contrôle des transferts d'articles à double usage.

Je souhaite rendre hommage à la persévérance de la Conférence du désarmement : la Belgique, qui en exerce actuellement la présidence, présentera le projet de convention d'interdiction des armes chimiques à l'Assemblée générale. Au nom d'un pays, qui fut une victime de ce type

d'armes pendant la première guerre mondiale, je lance ici un appel solennel en faveur de l'acceptation universelle de la convention afin que cette forme particulièrement barbare d'armements soit définitivement bannie des arsenaux.*

En faisant plus systématiquement appel à la diplomatie préventive, nous serions sans doute davantage en mesure de limiter au moins le coût humain des conflits. Il est clair, cependant, que lorsque la prévention atteint ses limites, l'Organisation doit pouvoir recourir à d'autres formes d'intervention pour le maintien de la paix.

La Belgique, pour sa part, a répondu aux appels du Secrétaire général en envoyant un bataillon en Croatie, des unités en Bosnie-Herzégovine et, bientôt, un bataillon en Somalie.

Les difficultés financières de notre organisation nous ont amenés récemment à rechercher des systèmes alternatifs de financement. Il me faut cependant rappeler ici l'obligation de solidarité de tous les Etats Membres. Tous doivent s'acquitter de leurs obligations budgétaires. Le système de financement des opérations de maintien de la paix devrait être uniforme et prévisible et permettre le lancement rapide de leurs premières phases. Il est évident que les Nations Unies perdraient à la fois leur capacité opérationnelle et leur crédibilité si elles se voyaient refuser les moyens budgétaires correspondant à leurs responsabilités.

Tous les moyens réunis du désarmement, de la non-prolifération, de la diplomatie préventive et des opérations de maintien de la paix ne suffisent cependant pas à nous assurer d'une paix réelle. La plupart des conflits trouvent leurs racines à un niveau plus profond. Je fais mienne l'interprétation large que donne le Secrétaire général des éléments qui contribuent à assurer la paix : comme lui, j'estime que 'e rôle de l'Organisation s'étend à la prévention des tensions de toute nature, qu'il s'agisse des disparités économiques, des atteintes aux droits de l'homme, de l'absence de démocratie ou de la dégradation de l'environnement.

Pour les premières générations de l'ère postcoloniale, les mots "dialogue Nord-Sud" entretenaient l'espoir d'une répartition plus équitable des richesses et des perspectives d'avenir. La situation, aujourd'hui, est loin

^{*} M. Moumin (Comores), Vice-Président, assume la présidence.

M. Claes (Belgique)

de répondre à ces attentes : c'est le résultat conjugué de la guerre froide et des dépenses militaires, d'un certain égoïsme du Nord, de la corruption et de la mauvaise gestion, de choix de priorités erronées, au Sud comme au Nord.

Pour ces raisons, les résultats d'efforts importants en aide bilatérale et multilatérale ont parfois déçu tout en entretenant une culture de dépendance dont il faut s'affranchir. Les contrastes entre le Nord et le Sud nous interpellent plus que jamais : d'une part, la course à la satisfaction de besoins matériels, de l'autre, la pauvreté absolue. Voilà le plus grand défi auquel nous devons répondre. Il faudra poursuivre des transferts importants de ressources financières et de connaissances technologiques, mais aussi procéder à un examen sans complaisance des erreurs du passé et à l'indentification des priorités réelles.

Dans ce contexte, deux facteurs me semblent revêtir une importance capitale : primo, la conscience de l'interdépendance globale et, secundo, la mise en lumière des liens étroits entre la population, l'environnement et le développement.

Un enseignement utile peut être tiré des déceptions du passé concernant la relation entre donateurs et récepteurs d'aide. L'Assemblée aura d'ailleurs à débattre de la révision triennale des activités opérationnelles du système des Nations Unies. Nous espérons que ce débat sera concret et mènera à une réévaluation sérieuse des mécanismes de l'aide multilatérale. Dans le domaine bilatéral, nous avons inauguré, ces dernières années, un nombre d'innovations dont nous poursuivons l'application, notamment la mise en place d'un système de cogestion des interventions destinées à renforcer la capacité décisionnelle de nos partenaires.

Cependant un vrai démarrage économique ne se produira que si les investissements s'ajoutent aux efforts gouvernementaux. Nous constatons avec satisfaction que nombre de pays en développement ont pris des mesures pour offrir une plus grande sécurité juridique aux investisseurs étrangers, tant en matière de liberté d'entreprise qu'en matière fiscale et de mobilité des capitaux et des acquêts. Tout ceci contribue à créer de meilleures conditions d'investissement.

Il nous faut aussi, et plus que jamais, nous préoccuper des aspects sociaux du développement. Le profit ne constitue pas une fin en soi : la redistribution des revenus doit permettre l'épanouissement de chaque individu au sein d'une société solidaire; cette solidarité doit s'étendre aux générations futures. Voilà pourquoi les droits de ceux qui travaillent, leur famille, leurs richesses culturelles et leur environnement doivent être protégés. La Conférence mondiale sur le développement social, qui doit être organisée en 1995, nous offrira l'occasion de reconnaître à ces principes et objectifs le degré de priorité qu ils méritent.

La coopération économique internationale ne peut s'épanouir que si la volonté politique existe et si les mécanismes existants fonctionnent. C'est dire toute l'importance de voir plusieurs processus de négociations internationales, conclus récemment ou toujours en cours, menés à leur

réalisation. Je tiens à souligner l'attachement de la Belgique à la libéralisation du commerce mondial, comme moteur de croissance et de développement économiques. Le succès de l'Uruguay Round en est la condition essentielle.

La Conférence de Rio, enfin, a été un événement majeur pour la prise de conscience collective de l'avenir de notre planète; la Belgique accordera la plus grande importance à son suivi. Un des aspects les plus importants de celui-ci concerne les mécanismes de financement. Nous souhaitons que la structure du Fonds écologique mondial soit renforcée et adaptée à la diversification des besoins et qu'ainsi soit favorisée une plus grande convergence entre les institutions financières internationales du système de Bretton Woods et les mécanismes opérationnels de la famille des Nations Unies.

Je ne saurais clôturer cette partie de mon intervention sans mentionner les problèmes économiques d'une région qui nous tient particulièrement à coeur, l'Afrique. L'actualité ne cesse de nous fournir des motifs de préoccupation. La Belgique refuse pourtant de céder aux visions catastrophiques ou à ce qu'un terme à la mode définit comme l'Afro-pessimisme.

Elle a, ces dernières années, redéfini son attitude et ses engagements envers l'Afrique, d'abord là où elle pouvait avoir à assumer des responsabilités particulières. Nous nous félicitons que le lien entre démocratie, droits de l'homme et développement soit maintenant largement reconnu et appliqué. Nous espérons que la démocratisation sera comprise à sa vraie valeur, à savoir au service des populations. L'esprit qui nous anime n'est pas celui d'un nouveau paternalisme, et nous voulons engager une coopération d'égal à égal. En appui au renouveau politique en Afrique, mon gouvernement vient de créer un fonds d'assistance aux élections démocratiques, dont ce continent sera le principal bénéficiaire. En outre, la Belgique use activement de son influence auprès de ses partenaires et auprès des institutions internationales compétentes pour que le démarrage démocratique s'accompagne d'un redémarrage économique. En attendant, nous avons intensifié notre aide d'urgence dans plusieurs zones de conflit ou de catastrophes naturelles; le Gouvernement belge se réjouit également d'avoir établi, en ce qui concerne l'aide à l'Afrique, une relation de travail fructueuse avec les organisations non gouvernementales (ONG) belges et internationales.

Le non-respect des droits de l'individu constitue une autre source de tensions et de violences, ainsi qu'un frein au progrès économique et social. Il faut clairement réaffirmer ici le principe de l'universalité des droits et des libertés fondamentaux, inhérents à la dignité de la personne humaine et qui ne sauraient être sujets à interprétation.

Le respect et la protection des droits de l'homme requièrent un renforcement des mécanismes de surveillance.

Une session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme s'est tenue le mois dernier à Genève. La Commission a condamné fermement les atteintes intolérables aux droits de l'homme dans l'ancienne Yougoslavie. La Belgique se félicite de cette réaction rapide et souhaite qu'elle serve d'exemple à l'avenir.

La Belgique souhaite aussi que la prochaine Conférence mondiale des droits de l'homme conduise à une réaffirmation des engagements internationaux par les Etats et à un raffermissement de la coopération de la communauté internationale. Elle en appelle à tous les pays pour qu'ils collaborent dans un esprit constructif au succès de cette conférence.

Nous sommes d'ores et déjà en faveur d'un rôle pour le Conseil de sécurité dans certains cas de violations particulièrement flagrantes, et à grande échelle, des droits de l'homme. C'est pourquoi la Belgique a oeuvré afin que le Conseil entende M. van der Stoel sur la situation des droits de l'homme en Iraq. Ceci est une matière délicate, et nous en sommes conscients. Mais le droit international évolue, et depuis que l'information n'a pratiquement plus de frontières, l'injustice perd également les siennes. Les Etats ne doivent, en définitive, que respecter des engagements internationaux qu'ils ont souverainement acceptés.

Le lien indissoluble entre démocratie et respect des droits de l'homme se concrétise également, dans le système des Nations Unies, par la question des assistances électorales. De nombreuses demandes d'assistance électorale sont actuellement adressées au Secrétariat. Pour y répondre de façon adéquate, des normes précises sont à établir. Les mécanismes existants qui permettent de fournir certaines formes d'assistance électorale doivent être utilisés pleinement. Cette session de l'Assemblée générale devrait permettre d'apporter les clarifications nécessaires.

M. Claes (Belgique)

Le nombre croissant de conflits à caractère ethnique pose un problème particulier, à mi-chemin entre les questions classiques de droits de l'homme et l'exercice du droit à l'autodétermination. La protection des minorités ethniques mérite, en conséquence, une attention spéciale en ce moment.

En Europe, nous continuons de croire, malgré des déceptions récentes, que les règles élaborées en la matière par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) restent valables. En aucun cas, l'invocation du droit à l'autodétermination ne peut justifier les excès et les actes de cruauté commis en son nom. Du reste, la protection des minorités ne doit pas nécessairement ou uniquement être placée sous la bannière de l'autodétermination. Je l'ai dit au début de mon intervention et je tiens à le répéter, car ceci me semble une vérité fondamentale : invoquer à outrance le principe de l'autodétermination mène tout droit à la caricature de la souveraineté nationale.

Il faut donc explorer des alternatives viables : une réelle décentralisation administrative, une autonomie culturelle, des systèmes de fédération ou de confédération. Les revendications des minorités sont avant tout l'expression collective d'une dignité spécifique et de droits humains, qui ne peuvent être foulés aux pieds ou ignorés. Une fois cette vérité admise, des approches plus conciliantes que le nationalisme aveugle deviennent possibles. Tel est mon espoir pour l'avenir de la question des minorités.

La situation actuelle de notre monde m'a conduit à centrer mes réflexions sur le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans la lutte contre le sous-développement et dans la protection des droits de l'homme. Aucun progrès irréversible ne pourra sans doute être obtenu dans l'un ou l'autre de ces domaines sans une coopération régionale accrue.

Alors que nous nous acheminons vers le cinquantième anniversaire de la signature de la Charte, dans un monde très différent de celui que connaissaient ses auteurs, le besoin de complémentarité entre le niveau régional et le niveau global est devenu une évidence. Nous devons travailler à en définir les modalités.

Au moment où la Belgique est près d'achever son mandat au Conseil de Sécurité, je suis heureux de constater que ce débat est engagé, tout particulièrement en ce qui concerne l'établissement et le maintien de la paix.* ALLOCUTION DE M. JAMES BRENDAN BOLGER, PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ZELANDE

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande.

M. James Brenban Bolger, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté à la tribune.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, S. E. le très honorable James Brendan Bolger, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

^{*} Le Président assume la présidence.

M. BOLGER (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais):

Monsieur le Président, la Nouvelle-Zélande vous félicite de votre élection à
la tête de l'Assemblée et vous apporte son concours dans l'accomplissement de
votre tâche.

A cette tribune, il y a un an, j'évoquais la crise du Golfe et la façon dont les Nations Unies, sous la ferme direction du Conseil de sécurité, avaient montré une sûreté de jugement et un attachement aux idéaux de leurs fondateurs, renforçant par-là même le statut et l'autorité de l'Organisation.

J'ai parlé de mon pays, la Nouvelle Zélande, une petite nation dans le sud-ouest du Pacifique, qui a appuyé les Nations Unies, fidèle en cela à une tradition d'opposition à la tyrannie et d'attachement à la liberté.

Je reviens cette année devant cette organisation plus confiant que jamais dans le rôle vital joué par les Nations Unies dans le monde à l'heure actuelle, dans la précieuse contribution de chaque nation, grande ou petite, à la réalisation de leurs idéaux. Toutefois - et c'est le plus important - je tiens à affirmer l'engagement de la Nouvelle Zélande, Membre fondateur des Nations Unies, à veiller à ce que cette organisation s'adapte de façon à répondre au défi d'un monde qui a changé, qui est en train de changer et qui continuera de changer dans les années à venir. Pour ce faire, les Nations Unies ont besoin d'une Assemblée générale et d'un Conseil de sécurité vibrants et actifs qui représentent vraiment les différentes régions et les différents peuples du monde.

Le Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, a fait connaître clairement ses vues en soumettant à l'Assemblée un rapport intitulé "Agenda pour la paix". Son message est résumé aux paragraphes 75 et 76, où il dit:

"La fin de la guerre froide a levé la menace d'affrontement qui pesait sur le monde, paralysant trop souvent l'Organisation.

Alors même que nous célébrons les possibilités qui nous sont aujourd'hui rendues, veillons donc à ce que les leçons de ces 40 dernières années soient bien apprises, et à ce que les erreurs ne reviennent nous hanter. C'est qu'une troisième chance pourrait n'être pas donnée à notre planète..." (A/47/277, par. 75 et 76)

La Nouvelle-Zélande souscrit à cette conclusion.

Nous espérons également que le Conseil de sécurité et l'Assemblée pourront enfin travailler comme il était prévu à l'origine, à l'abri de rivalités idéologiques paralysantes. Par l'entremise du Conseil de sécurité et avec le soutien de tous les Membres des Nations Unies, des mesures efficaces ont été prises pour mettre en oeuvre à un niveau encore jamais atteint des mesures de sécurité collective.

Beaucoup reste encore à faire, mais les peuples du monde n'ont plus de raison de désespérer de l'impuissance et de l'inaction des Nations Unies. Au Cambodge, en Somalie, dans les Balkans, au Moyen-Orient, les Nations Unies se sont jointes au combat vital pour la survie de l'humanité là où, jadis, la mort et la destruction sans fin constituaient la seule perspective.

A notre avis, l'Agenda pour la paix ne sera couronné de succès que si nous appuyons un programme d'action. L'heure n'est pas à la passivité. Les nuages menaçants de la guerre froide se sont dissipés. Mais, au fil des ans, ces nuages avaient dissimulé bien des conflits et des tensions de faible intensité à caractère régional, national et ethnique. Libérée des contraintes de la guerre froide, une tendance grandissante et alarmante au règlement de différends anciens par le recours à la force se fait jour.

L'Agenda pour la paix nous rappelle aussi qu'il est d'autres questions graves qui menacent non seulement la sécurité des Etats Membres, mais aussi l'avenir de la planète.

La pauvreté, la maladie, la malnutrition, le handicap de la dette et une croissance économique quasi inexistante constituent en eux-mêmes des fléaux. Ils peuvent être source de désespoir et d'angoisse et déstabiliser les institutions politiques et sociales.

La dégradation de l'environnement ne menace pas seulement notre cadre de vie immédiat et nos modes de vie; des problèmes tels que l'appauvrissement de la couche d'ozone, la propagation de produits chimiques toxiques, les changements climatiques et la pêche intensive dans les mers mettent en péril le bien-être de communautés tout entières et la survie même de certains petits pays insulaires.

Les armes de destruction massive continuent de proliférer. Nous devons faire front face à ceux qui ignorent les leçons du passé et demeurent résolus à acquérir des armements ou à accroître leurs stocks d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive.

Le Secrétaire général nous rappelle aussi que "la paix sociale est aussi importante que la paix stratégique ou politique". (<u>Ibid.</u>, par. 59)

Il est clair que les causes fondamentales de l'insécurité et des conflits au niveau international résident dans des structures sociales, des politiques et des systèmes au sein d'Etats qui marginalisent des minorités ou d'autres groupes. Ces tensions ne pourront être réglées que lorsque les besoins sociaux des déshérités auront été pris en compte. Le Sommet social prévu des Nations Unies pourrait jouer un rôle de catalyseur en la matière. J'estime que ce n'est que par la tolérance et le dialogue que nous pourrons tous encourager et réaliser le plein respect des droits de l'homme et mettre en oeuvre les normes internationales telles qu'elles ont été prévues.

Les autres questions très importantes soulevées par le Secrétaire général doivent être examinées de très près. Cette session de l'Assemblée générale offre la première occasion d'en débattre et je souhaite exposer les vues de la Nouvelle-Zélande à leur sujet.

Premièrement, laissez-moi vous parler de la paix et de la sécurité. La Nouvelle-Zélande est fermement convaincue que les Nations Unies sont un instrument pour la prise de mesures collectives quand la sécurité est menacée. Les situations auxquelles le monde souhaite voir les Nations Unies répondre aujourd'hui ne sont plus les mêmes que celles du temps de la guerre froide. La Nouvelle-Zélande appuie des notions telles que celles de diplomatie préventive, de maintien de la paix et de rétablissement de la paix. En tant qu'organisme mondial, nous savons que le consensus est important, mais collectivement, nous devons être audacieux et novateurs.

La Nouvelle-Zélande estime qu'il est vital que les Nations Unies réagissent aux situations qui menacent la paix ou appellent à une action globale, où qu'elles puissent se produire dans le monde. Nous ne pouvons, nous ne devons pas permettre que des parties du monde soient marginalisées ou considérées comme moins importantes que d'autres. La tragédie en Somalie est différente, mais tout aussi atroce, que celle de la Yougoslavie.

Deuxièmement, je tiens à appuyer fermement la conclusion selon laquelle il existe un lien inextricable entre sécurité et développement économique. Il ne s'agit pas là d'une idée nouvelle ou radicale. Tout dirigeant politique sait, de par son expérience sur le plan national, qu'une nation se sent plus en sécurité lorsque son économie est prospère. Dans tous les pays, les espérances des peuples gagnent en importance, mais en raison de la grande inertie de l'économie mondiale, les dirigeants trouvent de plus en plus difficile de satisfaire ces ambitions.

En outre, nous avons besoin d'une croissance importante et durable de l'économie mondiale si nous voulons que les préoccupations de développement déterminées au Sommet planète Terre de Rio soient réalisées.

Une chose - même si elle semble aller de soi - doit être répétée : une croissance et un développement économiques équitables et durables ne seront possibles que dans le cadre d'un système de commerce international juste et ouvert.

En tant que communauté mondiale, il nous faut avoir le courage de démanteler les barrières artificielles qui s'opposent à la croissance économique. La solution est entre nos mains. Nous avons besoin de nouveaux dirigeants qui puissent dire "oui" à un commerce équitable et "non" aux lobbies protectionnistes. Si nous éliminons les tendances égoïstes et égocentriques menant à une politique de protectionnisme et de subventions, nous provoquerons une reprise du commerce mondial et assurerons une croissance véritable dans l'économie mondiale. Cela nous fournira les occasions que nous souhaitons tous : passons donc à l'action!

L'autre option est sombre. L'histoire ne nous indique que trop clairement ce qui peut arriver en cas de récession mondiale grave et prolongée. Les extrémistes politiques passent à l'avant-plan et commencent à manipuler des peuples désespérés. Les économies en désintégration tombent dans les mains des dictateurs et la paix et la sécurité internationales sont rapidement mises en danger.

Mais il n'est pas nécessaire d'en arriver là. Ce n'est pas inévitable. Une percée dans les négociations commerciales multilatérales, les négociations d'Uruguay dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), peut être réalisée, s'il existe un degré suffisant de volonté politique. Mais il y a un risque que la volonté politique s'estompe, que l'on perde de vue l'essentiel, que les excuses pour s'arrêter deviennent beaucoup plus importantes que les raisons d'aller de l'avant. Si cela s'avérait exact, alors les réformes audacieuses prévues dans le texte de Dunkel seraient une occasion perdue de plus. Nous ne pouvons nous le permettre, aussi devons-nous continuer - et c'est ce que fait la Nouvelle-Zélande - d'appeler la Communauté européenne et les Etats-Unis de résoudre leurs différends et de remettre en route les pourparlers du GATT afin qu'ils aboutissent à une conclusion favorable. Pour la croissance économique mondiale, ce n'est pas là une simple possibilité; c'est un élément essentiel.

Tout comme économie et sécurité sont intimement liées, le monde semble avoir accepté, tout juste à temps, qu'il existe un troisième élément dans cette équation. C'est l'environnement. Tout ce que nous faisons a un impact sur l'environnement. Si nous abîmons l'environnement, cela affectera nos économies, nos sociétés et notre sécurité. De plus, ces atteintes ne respecteront pas les frontières nationales.

Avant le Sommet planète Terre, certaines premières mesures importantes ont été prises. Le Protocole de Montréal avait montré que le monde avait la volonté politique de traiter du problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone. L'Assemblée générale elle-même a relevé le défi que pose la pêche aux filets dérivants et a assuré un moratoire sur cette technique de pêche particulièrement destructrice pour l'environnement.

Le Sommet planète Terre, sous les auspices des Nations Unies, a abouti au programme de travail ambitieux "Action 21", pour aller de pair avec les propositions du Secrétaire général contenues dans son "Agenda pour la paix". Mais les agendas internationaux ne peuvent servir à rien si les nations ne s'engagent pas pour assurer leur succès.

La Nouvelle-Zélande a participé au Sommet planète Terre et s'est engagée à rechercher des solutions par consensus aux problèmes d'environnement et de développement qui, finalement, nous menacent tous.

La Nouvelle-Zélande est un pays doté d'un riche héritage écologique.

Mais nous comprenons que notre bonne fortune ne nous donne pas le droit moral
de montrer du doigt d'autres pays qui se battent pour leur survie même. En
même temps, notre vaste expérience dans la gestion des ressources durables
- par exemple dans la création de nouvelles forêts - peut être utile dans la
recherche de solutions pratiques aux problèmes de l'épuisement des ressources.

Dans le cadre de l'engagement de la Nouvelle-Zélande à la protection de l'environnement et de la fourniture de ressources durables, nous venons d'accepter de planter 200 000 hectares supplémentaires de forêts.

Au Sommet planète Terre, nous nous sommes engagés à augmenter notre programme d'assistance aussitôt que possible, afin d'aider à la prompte et efficace mise en oeuvre du programme Action 21. Nos projets d'assistance au développement, fondés sur la consultation avec nos partenaires, notamment dans le Pacifique Sud, se sont toujours attachés à l'environnement et au développement durable.

Mais l'assistance à elle seule n'est pas suffisante. La Nouvelle-Zélande, comme de nombreux pays qui dépendent de leurs exportations agricoles, a été gravement désavantagée par un système commercial mondial qui constitue un handicap pour les producteurs non subventionnés et efficaces.

Nous appuyons donc énergiquement l'appel du programme Action 21 en faveur d'un système commercial ouvert, transparent et non discriminatoire indiquant les coûts réels pour l'environnement d'une production non durable et permettant à tous les pays de poursuivre un développement véritablement durable sur une base équitable et sûre.

Atteindre ce but signifierait réussir à établir des fondements véritables pour la paix et le progrès. Je ne fais pas ces observations du haut d'une tour d'ivoire. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande a l'une des économies les plus ouvertes dans le monde. Oui, à court terme, il nous en a coûté pour y parvenir, mais maintenant nous recueillons les fruits de cette politique sous forme d'une plus haute productivité et d'une meilleure compétitivité internationale.

En dépit des progrès réalisés depuis la fin de la guerre froide, nous n'avons pas encore éliminé la menace des armes de destruction massive.

La Nouvelle-Zélande salue chaleureusement l'accord auquel sont parvenus les Présidents Bush et Eltsine en juin dernier. Les deux arsenaux nucléaires les plus importants seront réduits de 70 %. C'est là un remarquable progrès et les deux dirigeants méritent nos remerciements. Ils ont fait un progrès historique, mais nous devons conserver l'élan. A moins de prendre des mesures décisives, les dangers de prolifération nucléaire vont augmenter.

Nous devons donc construire l'avenir en suivant l'exemple que nous ont montré les deux Etats dotés d'armes nucléaires en proclamant des moratoires. Nous devons poursuivre dans cette voie, que la Nouvelle-Zélande a toujours suivie sans faillir, vers l'établissement d'un traité d'interdiction totale des essais. Nous devons renforcer le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Et nous devons assurer une prolongation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au-delà de 1995.

La décision de la France de suspendre les essais a été extrêmement bien accueillie par la Nouvelle-Zélande et les pays insulaires du Pacifique dans la région du Forum du Pacifique Sud. Elle a ouvert la voie à des relations considérablement plus positives entre la France et la région, ce dont je me félicite. Nous espérons que le moratoire sera maintenu et qu'il inspirera d'autres pays.

Un autre événement important va bientôt avoir lieu, à savoir la présentation à la présente session de l'Assemblée générale d'un traité interdisant une autre catégorie d'armes de destruction massive, les armes chimiques. Des efforts persistants et patients déployés pendant plus de 20 ans seront couronnés de succès. La Nouvelle-Zélande a vigoureusement appuyé ces efforts, et elle a l'intention d'être un signataire original du traité. Nous engageons les autres pays à faire de même.

De plus, nous ne devons pas oublier la prolifération persistante des armements classiques. Des préoccupations légitimes sont suscitées par les niveaux et la disponibilité des armes classiques hautement destructrices. La mise en place du registre des Nations Unies sur les armes classiques serait un premier pas utile dans la voie d'une plus grande comptabilité dans ce domaine.

Enfin, je tiens à mentionner les questions institutionnelles qu'a soulevées le Secrétaire général. Nous souscrivons fermement au rôle envisagé pour l'ONU qui devrait travailler soit avec les organisations régionales qui ont quelque contribution particulière à apporter, soit par leur intermédiaire. En Afrique du Sud, nous voyons déjà que la coopération entre les Nations Unies et le Commonwealth commence à porter des fruits. En Somalie, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Lique des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique ont contribué positivement à la mission des Nations Unies. Aux Amériques, l'Organisation des Etats américains (OEA) a joué un rôle de plus en plus efficace.

Le rôle des Nations Unies au Cambodge est particulièrement important en la matière. L'opération est unique et mérite les plus grandes louanges. Mais les pays de la région, qui incluent la Nouvelle-Zélande, avec 100 hommes et femmes dans la force des Nations Unies, ont aussi joué un rôle clef pour obtenir les conditions nécessaires au succès de l'engagement des

Nations Unies. Des organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont été indispensables au cours de ce processus.

Il est un fait que l'Organisation des Nations Unies ne saurait tout faire. Je ne m'attends d'ailleurs pas à ce qu'elle fasse tout mais, libérée des entraves du passé, elle possède à présent une autorité nouvelle qu'elle doit exercer avec sagesse. Pour maintenir une telle autorité, nous devons assurer que les principes démocratiques sont appliqués dans les travaux de l'Organisation même. Ce qui signifie que les petits doivent être représentés comme les grands dans les prises de décisions importantes des Nations Unies.

Cela signifie qu'il faut exercer une rotation équitable et régulière entre Etats Membres. Cela signifie aussi que nous devons mettre au point des processus qui permettront une communication constructive entre le Conseil de sécurité et la plus large composition de l'Organisation des Nations Unies pour que de vastes coalitions à l'appui des mesures prises par le Conseil de sécurité puissent se former tout en gardant une marge de manoeuvre en vue d'actions rapides et décisives lorsque c'est nécessaire.

L'engagement de la Nouvelle-Zélande envers une Organisation des Nations Unies forte, efficace et démocratique, a toujours été ferme. Au départ, à la Conférence de San Francisco en 1945, la Nouvelle-Zélande avait défendu la plus large participation possible aux prises de décisions. Au cours des ans, nous avons renforcé nos paroles par un véritable engagement vis-à-vis des efforts des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. C'est ainsi que nous avons jusqu'à présent participé à 15 opérations de cet ordre. Les Néo-Zélandais ont porté le béret bleu en Croatie et en Bosnie, au Liban, à Chypre, en Inde, au Pakistan, en Iraq, en Iran, en Namibie, en Angola, au Cambodge, au Congo et au Yémen. En outre, la Nouvelle-Zélande a fourni du personnel pour aider les Nations Unies à enlever les mines en Afghanistan.

Pour conclure, je tiens à me pencher à nouveau sur les deux agendas dont est saisie la présente Assemblée, et qui cherchent à réaliser un nouveau partenariat de nations. Rien n'est plus important que l'Agenda pour la paix et le programme Action 21 pour l'environnement et le développement durable. Le Secrétaire général des Nations Unies et la Conférence des Nations Unies sur

l'environnement et le développement ont tous deux cerné de gigantesques défis que devra relever l'Assemblée générale au cours des années à venir. Ils soulignent également la réalité de l'interdépendance globale. L'avenir est à la coopération plutôt qu'à l'affrontement, dans l'admission que l'avenir de chacun d'entre nous est lié à l'avenir de tous et qu'aucun ordre du jour, aussi nobles que soient ses objectifs, ne saurait atteindre son but à moins que nous ne soyons avant toute chose disposés à oeuvrer pour les réaliser.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande de la déclaration qu'il vient de faire.

M. James Brendan Bolger, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté de la tribune.

M. PAPACONSTANTINOU (Grèce) (interprétation de l'anglais):

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter

chaleureusement, au nom du Gouvernement de la Grèce, à l'occasion de votre

élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vos qualités personnelles

et vos talents de diplomate augurent bien des progrès des travaux de la

présente session. En outre, nous sommes particulièrement heureux de saluer en

vous le représentant d'un pays voisin avec lequel la Grèce entretient depuis

longtemps des relations d'étroite amitié. Je tiens également à rendre hommage

à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Shihabi, pour la manière efficace dont il

s'est acquitté de ses fonctions de Président de l'Assemblée générale l'an

dernier.

Qu'il me soit permis de souligner combien le Gouvernement grec est impressionné par la façon dont le Secrétaire général de notre organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, s'est acquitté de ses tâches depuis qu'il a assumé ses fonctions au début de l'année. Nous sommes absolument certains qu'il continuera de travailler à la tête de l'Organisation avec le même dynamisme et le même brio diplomatique, au profit à la fois de la communauté internationale et de l'Organisation qui s'est agrandie depuis que l'Assemblée générale s'est réunie il y a un an. Permettez-moi aussi de m'associer aux autres représentants en souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres qui ont été admis à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'Etats indépendants, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la

Géorgie, le Karachstan, le Kirghizistan, la République de Moldova,
Saint-Marin, la Blovénie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.
L'admission de ces nouveaux Membres est l'expression renouvelée du désir de
notre organisation d'accueillir en son sein tous les Etats qui s'engagent à
respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Au début de la semaine, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, en sa qualité de Président du Conseil de la Communauté européenne, a prononcé une déclaration au nom de ses 12 Etats membres. Mon gouvernement partage pleinement le contenu de cette déclaration.

La Grèce est profondément attachée au processus d'intégration européenne et elle l'appuie. Nous sommes convaincus que l'union économique et politique, dont nous avons convenu lorsque nous avons adopté le Traité de Maastricht l'an dernier, renforcera le progrès et accentuera la prospérité non seulement sur le continent européen, mais aussi dans tous les pays avec lesquels la Communauté exerce des relations commerciales. La Grèce fait partie des premiers pays européens qui ont ratifié le Traité de Maastricht et nous sommes heureux que le peuple français ait, lui aussi, ratifié le Traité lors du référendum de dimanche dernier. Je tiens à souligner que le vote en faveur du Traité au Parlement grec a été écrasant - 286 votes en faveur sur un total de 300 députés participant au vote - et qu'il indique l'extraordinaire degré d'unanimité du peuple grec en ce qui concerne la position de notre pays en faveur d'une Europe unie.

J'ai l'honneur de prendre la parole à cette assemblée en tant que représentant d'une nation qui termine maintenant une célébration, longue d'une année, marquant le 2 500e anniversaire d'une forme de gouvernement qui fut inventée en premier par nos ancêtres, et que nous appelons en grec demokratia, et qui signifie approximativement "gouvernement par le peuple" : la démocratie, qui était destinée à devenir une des contributions les plus remarquables de la Grèce au patrimoine collectif de l'humanité, et la pierre angulaire de la civilisation du monde. Les Grecs étaient heureux, et - qu'il me soit permis de le dire - fiers, il y a un an, lorsqu'ils ont vu que la démocratie et son principe jumeau la liberté, faisaient des progrès dans le monde et consolidaient leur présence dans des pays où le totalitarisme avait longtemps maintenu son emprise. En souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres au sein de la communauté des nations libres, le Gouvernement grec a exprimé l'espoir que le monde de l'après-guerre froide serait fondé sur les principes de la démocratie et de la liberté, sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et sur la primauté du droit.

Cet espoir a été exprimé l'année dernière. Pouvons-nous maintenant, un an plus tard, vérifier dans quelle mesure il a été réalisé? De l'aveu de tous, une année est un temps trop court pour tirer des conclusions, mais les événements des 12 derniers mois indiquent la direction dans laquelle le monde évolue. Et, je dois dire, ce que nous voyons aujourd'hui n'est pas à la hauteur de nos espoirs d'alors. En fait, nous avons été témoins d'événements qui menacent les fragiles tendances positives qui commençaient à se dégager. Nous avons vu des peuples qui avaient acquis leur liberté et accédé à leur indépendance s'engager dans la voie du nationalisme. Il y a de nombreux signes qui indiquent que nous abordons une situation mondiale imprévisible et dangereuse, où des conflits, un nationalisme exacerbé et des tensions d'une nature nouvelle apparaissent, et où l'antagonisme des intérêts pourrait remplacer les affrontements idéologiques dont nous avons fait l'amère expérience par le passé.

Malgré le réconfort que nous procure enfin l'absence de menace d'extermination nucléaire grâce aux progrès énormes récemment réalisés dans le domaine du désarmement, dans certaines régions le monde semble s'engager dans un état de prolifération incontrôlée des armes classiques et de luttes civiles. Dans certains cas, ces luttes civiles semblent sur le point de

déborder et de devenir des menaces à la paix et la sécurité régionales et internationales. Pour aggraver les choses, les économies faibles de nombreux pays en développement traversent une période de crise qui va s'approfondissant, tandis que la pauvreté croissante - dans certains cas, la faim, même - fait peser une menace sur les progrès récents de la démocratie. Quand à l'environnement, il continue à se détériorer à un rythme alarmant.

Face à cette situation, la communauté mondiale doit réagir collectivement. Et comme c'est l'Organisation des Nations Unies qui incarne la collégialité de la communauté mondiale, il lui incombe de trouver des voies et moyens pour aider l'humanité à faire face à la situation. A cet égard, les nations et les peuples du monde ont la chance que, la guerre froide étant terminée, la paralysie qui pendant longtemps a frappé notre organisation ait maintenant disparu. Les Nations Unies commencent maintenant à montrer qu'elles sont disposées à être à la hauteur des espoirs qui ont été placés en elles.

Une série d'actions sont entreprises pour traiter les grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée maintenant. Dans ce contexte, au début de cette année, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le sommet le plus important jamais organisé, s'est tenue à Rio de Janeiro. L'année prochaine nous aurons la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme. En 1994, ce sont la population et le développement qui seront examinés. En 1995 se tiendra la Conférence mondiale sur les femmes. Enfin, un sommet mondial sur le développement social a été proposé.

Mais la première mesure de cette série a été prise en janvier dernier et avait directement trait à la paix et à la sécurité internationales. Le Gouvernement grec se félicite de la convocation au niveau le plus élevé du Conseil de sécurité visant à réaffirmer l'attachement de la communauté mondiale au principe de la sécurité collective et au règlement des différends conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à réexaminer les moyens de faire respecter la sécurité collective dans le cadre de l'Organisation.

La Grèce s'est également félicitée du document intitulé "Agenda pour la paix", sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix, préparé par le Secrétaire général en réponse à une demande faite par les membres du Conseil de sécurité lors de la réunion au

sommet au mois de janvier. Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, qui nous a donné un document qui voit loin, lucide et plein d'idées stimulantes. Le Gouvernement grec l'a étudié avec un vif intérêt et nous nous réjouissons d'avance de participer aux débats fructeux qui ne manqueront de s'engager dans les différents organes de notre organisation.

Nous sommes heureux de voir que le Secrétaire général envisage les notions de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix dans leurs perspectives propres et dans un contexte plus large de paix et de sécurité qui va au-delà de la sphère militaire et englobe les facteurs économiques et sociaux, parmi lesquels se trouve au premier plan la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous sommes également encouragés par le fait que le Secrétaire général n'a pas manqué de souligner l'importance de la démocratie, non seulement au sein des nations, mais aussi dans la famille des nations.

La perception de sélectivité dans l'application des principes de la Charte doit être évitée si l'on veut maintenir l'autorité morale des Nations Unies. Cela est particulièrement urgent maintenant que la capacité d'application des décisions de l'Organisation est renforcée et utilisée. Une mise en application sans autorité morale équivaudrait à la coercition et à la tyrannie. Les petites nations doivent être assurées qu'aucun pouvoir ne réussira à usurper l'autorité morale des Nations Unies pour l'utiliser à promouvoir ses propres intérêts.

Le Gouvernement grec espère que la situation agitée actuelle s'avérera n'être qu'une brève transition, bientôt remplacée par un esprit de coopération et de solidarité internationales. Le déploiement d'efforts communs pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix, voilà les manifestations indispensables de cette solidarité internationale. Les deux autres piliers sur lesquels doit se baser cette solidarité sont le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et un souci commun de la protection de l'environnement.

La question des droits de l'homme n'est, bien sûr, pas nouvelle. Nous sommes heureux que la Communauté européenne ait à plusieurs reprises souligné que le respect, la promotion et la sauvegarde des droits de l'homme sont des éléments essentiels des relations internationales et, par conséquent, une des pierres angulaires de la coopération et des relations entre la Communauté et ses Etats membres et les autres pays.

L'expression d'une préoccupation quant aux violations des droits de l'homme ne peut plus être considérée comme une simple ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Les principes établis qui régissent les relations entre les Etats - tels que la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et le respect de la souveraineté nationale des Etats - doivent permettre les efforts des Nations Unies et des organisations régionales pour protéger les droits de l'homme et les groupes sociaux qui sont menacés dans certains Etats.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des relations de la Grèce avec ses voisins et l'état de la situation dans notre région.

Nous avons déclaré, de façon répétée et officielle, que la Grèce n'a aucune revendication territoriale contre nos pays voisins. Nous offrons notre amitié à tous ces pays, nous espérons et nous sommes même certains qu'ils feront de même. Nous maintenons les meilleures relations avec nos voisins, tant ceux des Balkans que ceux dans la Méditerranée.

En ce qui concerne nos relations avec la Turquie, nous considérons d'une importance primordiale pour la Grèce et notre voisin, la Turquie, que nos deux pays montrent la volonté nécessaire et fassent preuve d'imagination pour créer un climat de confiance mutuelle, de sécurité et de stabilité, ce au bénéfice des pays situés à l'est de la Méditerranée en général, et de nos deux peuples en particulier.

La Grèce est convaincue qu'il est grand temps que nos deux Etats voisins trouvent le moyen, sur la base du droit international et des conventions et traités internationaux, d'établir des relations plus étroites, compatibles avec les exigences de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris, ainsi qu'avec les attentes de nos peuples, dictées par la proximité géographique et les intérêts communs. Cette intention, notre volonté politique et notre désir sincère ont été soulignés à maintes reprises par le Premier Ministre Mitsotakis, qui a déjà rencontré le Premier Ministre de la Turquie, M. Demirel, quatre fois cette année. Dans le même esprit, j'ai moi-même rencontré mon homologue turc, M. Hikmet Cetin, trois ou quatre fois. De notre côté, nous avons insisté pour que le problème de Chypre, qui exerce une influence négative sur nos relations bilatérales, trouve enfin une solution appropriée sur la base de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Je voudrais rappeler à l'Assemblée que, malgré des efforts coordonnés, ce problème reste sans solution. Chypre continue d'être divisée et une partie importante de son territoire est encore sous occupation turque. Les autres conséquences de l'invasion de 1974, telles que la situation des réfugiés et des personnes portées disparues, les efforts constants pour modifier la structure démographique de l'île et piller le patrimoine culturel de Chypre,

continuent d'être les principaux éléments de la réalité tragique de cette île méditerranéenne, qui fait partie intégrante de la famille européenne et qui est un Etat Membre de l'Organisation.

A cet égard, le rapport de la Commission européenne des droits de l'homme, publié le 2 avril 1992, énumère les violations des droits de l'homme à Chypre concernant les personnes déplacées et portées disparues, la séparation des familles, la spoliation de biens.

Malgré le <u>statu quo</u> actuel à Chypre, qui, pour reprendre le <u>termes</u> de la plus récente résolution du Conseil de sécurité, est caractérisé explicitement comme inacceptable, nous comptons, avec toute la communauté internationale, que les efforts systématiques du Secrétaire général, avec l'appui actif des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, aboutiront à une solution juste, viable et fonctionnelle du problème chypriote.

A cet égard, nous notons que le rapport du Secrétaire général contenant l'ensemble de ses idées, y compris la carte figurant dans l'appendice du rapport, qui ont été discutées pour la première fois en juillet et août derniers et axées particulièrement sur les questions territoriales et relatives aux réfugiés et aux biens, devrait servir de base aux pourparlers qui seront repris à la fin d'octobre à New York. Nous prions instamment la Turquie d'utiliser toute son influence décisive auprès de la partie chypriote turque afin que cette dernière aborde les pourparlers d'une manière constructive propre à contribuer à la solution du problème et à l'élimination d'un véritable anachronisme dans l'Europe d'aujourd'hui.

Pour en terminer avec cette question, je voudrais souligner une fois de plus qu'un règlement juste de ce problème faciliterait considérablement les relations entre nos deux peuples et nos deux pays. En outre, cela constituerait également un élément important des aspirations de la Turquie à une orientation européenne. Nous avons essayé de dire clairement et avec insistance que nous voulons établir les relations les plus amicales possible avec la Turquie. Je doute que la communauté internationale ait lieu d'être fière si elle se désintéressait de ce problème qui traîne, je tiens à le rappeler, depuis 18 ans sans solution.

La crise yougoslave continue de représenter un danger potentiel de déstabilisation de l'ensemble des Balkans et un danger pour la paix et la sécurité dans une région plus étendue. La Grèce, pays balkanique, est évidemment directement intéressée et, par conséquent, depuis le début de la crise, n'a épargné aucun effort pour parvenir à une solution rapide et négociée. La convocation de la Conférence de Londres, sous la présidence conjointe de la Communauté européenne et des Nations Unies, représente notre seul espoir d'un règlement durable. Nous tenons à réaffirmer ici notre plein appui à la présidence de la Conférence, à laquelle nous sommes disposés à prêter toute notre assistance.

L'Assemblée devrait envoyer un message clair à toutes les anciennes parties yougoslaves, à savoir qu'il n'y pas d'autre solution possible qu'une solution négociée de la crise et que la communauté internationale est déterminée à ne pas reconnaître des faits accomplis créés par la force. Nous pensons qu'aucune des parties n'est comme telle blâmable pour la crise actuelle et ses horreurs et que toutes doivent assumer leur part du blâme. De toute façon, nous devons agir rapidement pour arrêter la guerre avant qu'il ne soit trop tard, car la crise risque réellement de se propager.

Toutes formes d'intervention militaire dans l'ancienne Yougoslavie sont hautement à déconseiller. Nous mettons en garde contre cela, car nous pensons que livrer une guerre pour en arrêter une autre est un acte absurde et voué à l'échec. En fait, même si la majorité des autres Etats décidaient d'une certaine forme d'intervention militaire en Yougoslavie, la Grèce n'y participerait en aucune façon. Tous les Etats voisins de l'ancienne Yougoslavie, et principalement les Etats balkaniques, comme tous les Etats qui ont un intérêt particulier dans la région, devraient, de toute façon, être exclus de cette action. A défaut de quoi, les hostilités, la méfiance et le rappel de tristes souvenirs seront une source persistante d'amertume et d'instabilité pour les générations à venir.

Nous voulons que les Balkans soient une zone de paix, et nous voulons éviter de retourner à l'époque où ils étaient connus comme la "poudrière" de l'Europe. Nous voulons avoir de bonnes relations avec tous nos voisins dans

les Balkans. Nous sommes prêts à les appuyer économiquement et à faciliter la mise en valeur de leurs relations avec la Communauté européenne. Nous n'avons aucune revendication contre qui que ce soit et nous espérons que telle sera l'attitude des autres Etats à notre égard. C'est pourquoi, en ce qui concerne l'ancienne "République socialiste fédérative yougoslave de Macédoine", nous avons préconisé activement et systématiquement le plein respect de la Déclaration de la Communauté européenne, adoptée à Lisbonne, selon laquelle cette république devrait être reconnue sous un nom qui ne comprend pas le terme "Macédoine".

Autrement, nous aurons certainement semé les graines de tensions et de conflits futurs dans la région et nous aurons ainsi compromis la capacité des peuples des Balkans de vivre en paix ensemble. Si nous insistons sur ce point, ce n'est ni pour des raisons d'ordre émotionnel ou sentimental, ni pour une question de précision historique. Il s'agit avant tout de faire preuve de réalisme politique. L'usurpation d'un nom grec et d'emblèmes de la Grèce ancienne, jointe à des dispositions constitutionnelles qui laissent entendre une expansion territoriale, n'est rien d'autre que l'indice évident de revendications territoriales. Si nous autorisons ce genre de politique, nous condamnerons les générations futures, car nous formerons le noyau de frictions pour l'avenir.

Cela dit, je tiens à préciser également que nous n'avons jamais nourri une hostilité quelconque à l'égard de cette république naissante. Même récemment, lorsque nous avons dû à regret arrêter les exportations de combustible pour démentir les accusations injustifiées et non fondées selon lesquelles la Grèce aurait contourné les résolutions 713 (1991) et 757 (1992) du Conseil de sécurité, nous n'avons jamais contrecarré la fourniture de produits alimentaires et d'aide humanitaire. En fait, les exportations de combustible ont repris maintenant que la Communauté européenne a adopté de nouveaux règlements pour assurer l'acheminement de produits alimentaires vers l'ancienne Yougoslavie, tout en sauvegardant l'efficacité de l'embargo des Nations Unies.

L'embargo sur les armes devrait être renforcé par toutes les parties et un mécanisme efficace de contrôle devrait être mis en place.

Au sujet du Kossovo, qui est une région particulièrement sensible et potentiellement dangereuse, nous devrions encourager le Gouvernement serbe et les Albanais ethniques à poursuivre un dialogue sérieux et ouvert dans le cadre de la Conférence de Londres en vue de parvenir à une solution rapide des problèmes de cette région. Nous maintenons que le statut d'autonomie, sans aucun changement de frontières, devrait satisfaire toutes les parties intéressées.

La communauté internationale devrait également être attentive aux différents rapports provenant de nombreuses parties de l'ancienne Yougoslavie

et portant sur des atrocités. Il doit être clair que ceux qui les commettent en seront tenus personnellement responsables. C'est une question sur laquelle mon gouvernement tient à être particulièrement ferme.

La détente dans les relations internationales avec la fin de la guerre froide offre de nouvelles possibilités et de nouvelles ressources aux fins du développement. Notre objectif immédiat devrait être de rétablir une croissance qui ne détruise pas irréparablement l'air, les rivières, les forêts, les océans ou toute autre partie de la nature. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en juin dernier a fait naître le grand espoir que le consensus auquel on est parvenu, qui a fait ressortir l'équilibre existant entre l'environnement et le développement, sera soutenu. En même temps, nous constatons avec satisfaction qu'il y a un consensus politique croissant sur la relation fondamentale entre la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et le développement en tant que processus équitable et durable.

Maintenant que la fin de la guerre froide suscite l'espoir de millions de personnes, un système de sécurité collective est envisagé pour préserver la paix et la stabilité mondiales et donner une nouvelle vision de développement très proche de ce que prescrit la Charte des Nations Unies. Le développement économique et social est impossible sans la paix et la stabilité, conditions essentielles - et non pas de remplacement - au développement. Pendant ces 18 derniers mois, nous avons assisté à des changements historiques profonds dans l'économie mondiale. Une grande partie du monde se trouve encore à une étape de transition et d'incertitude tout en ayant subi une transformation fondamentale. Le Secrétaire général nous a présenté une nouvelle notion de développement intégré qui ne se fonde plus sur la stricte différenciation traditionnelle entre les questions d'ordre politique, économique et social. Dans ses remarques lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social, il s'est prononcé pour une approche intégrée des questions globales en vertu de laquelle le système des Nations Unies, grâce à la diplomatie préventive, au rétablissement de la paix et au maintien de la paix, exercera son influence politique sur la solution des questions économiques et sociales. C'est l'approche la plus appropriée pour l'Organisation, car elle assurera "une poussée unique" dans toutes les activités de l'ONU grâce à une coordination améliorée des institutions.

La Conférence sur l'environnement et le développement qui vient de se tenir à Rio de Janeiro est un premier exemple de cette approche. Une barrière ponctuelle a été surmontée à cette occasion. Nous espérons que les principes fondamentaux convenus à Rio de Janeiro se traduiront en mesures concrètes.

La situation économique mondiale présente une image irrégulière et diversifiée. Dans les pays où existe un mouvement vers un système de marché, les difficultés économiques s'accroissent, exacerbées par de nouvelles revendications nationalistes, ainsi que par des défis d'ordre ethnique et religieux qui menacent la paix sociale et la cohésion des Etats.

Dans les pays en développement, la croissance reste en général lente, même si leurs performances respectives présentent une grande disparité. De plus, les problèmes qui ont affligé le monde en développement pendant les années 80 persistent. Comme l'a fait ressortir l'Etude sur l'économie mondiale de 1992, la production mondiale a connu un recul en 1991, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, et la reprise qui commençait à se dessiner a semblé particulièrement faible. Les négociations d'Uruguay sur le commerce au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) sont au point mort. L'aide financière au développement est toujours difficile à trouver, alors que les pays en développement et autres doivent mener à bien de difficiles programmes d'ajustement. L'inflation élevée, des déficits sur une grande échelle, le fardeau de la dette et le manque d'investissements adéquats ne montrent toujours pas de signes d'amélioration. Qui plus est, les difficultés économiques ont renforcé le fanatisme, les mouvements migratoires incontrôlés, les conflits civils et les actes criminels. Le développement continue à être pour tous les pays le défi le plus grave.

L'état de la situation économique dans le monde fournit l'occasion de renforcer le rôle du système des Nations Unies en matière de coopération internationale pour le développement. Les changements politiques importants des deux dernières années et la nature intégrée des questions politiques, économiques et sociales exigent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle joue un rôle décisif pour donner la forme appropriée au développement économique et social.

Le progrès dans les conflits régionaux dont l'Organisation s'occupe ont été irréguliers. La paix au Moyen-Orient nous échappe toujours. L'élément le plus important du problème du Moyen-Orient est le conflit arabo-israélien. Deux des plus anciens peuples du monde, chacun d'eux ayant contribué de manière remarquable au patrimoine commun de l'humanité, s'affrontent depuis des décennies, et de toute évidence, aucun ne semble prêt à accepter pour l'autre ce qu'il exige pour lui-même, à savoir le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, le droit à une patrie et le droit de choisir son propre destin. Toutefois, les événements des 12 derniers mois semblent indiquer que chaque partie serait prête à accepter pour l'autre tout au moins une partie de ce qu'elle exige pour elle-même. Cette évolution, bien qu'insuffisante pour résoudre le conflit, semble justifier l'opinion selon laquelle les chances de paix sont meilleures maintenant qu'il y a un an.

Je souhaite à cet égard rendre hommage à l'engagement et à la persévérance des coauteurs du processus de paix lancé à Madrid en octobre 1991, ainsi qu'à la sagesse et au courage dont ont fait preuve les parties directement impliquées. Le Gouvernement grec espère fermement que le nouveau Gouvernement israélien ainsi que les parties arabes concernées saisiront l'occasion qui leur est offerte pour oeuvrer ensemble en vue d'une paix globale.

Personne ne saurait nier aujourd'hui que l'apartheid est un système politique inacceptable qui doit être éliminé sous toutes ses formes et conséquences sur le plan pratique. En outre, la communauté internationale et les dirigeants politiques principaux de l'Afrique du Sud se sont engagés à créer une société sud-africaine unie, non raciale et démocratique par des moyens pacifiques et grâce à la négociation à laquelle participeraient toutes les parties intéressées.

Toutefois, la récente vague de violence en Afrique du Sud, qui a coûté la vie à de nombreux innocents, semble menacer gravement le processus de négociation et saper les résultats obtenus jusqu'à présent. La Grèce est fermement convaincue qu'aucun effort ne devrait être épargné pour aider la société sud-africaine à maintenir l'élan et à continuer de bâtir à partir de ce qui a été réalisé. N'oublions pas que maintenant plus que jamais, la nouvelle réalité de la coopération intensifiée sous-régionale, régionale et internationale dans les domaines politique et économique indique le rôle important qui reviendrait à une nouvelle Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

Dans la corne de l'Afrique, en Somalie, nous assistons à une tragédie humaine sans précédent. La guerre, la sécheresse et l'effondrement de l'autorité civile menacent l'existence même du pays : son existence physique et la vie de son peuple. La famine a déjà entraîné la perte de milliers de vies humaines.

Nous savons toutefois que les difficultés des deux régions que je viens de mentionner font partie d'un problème beaucoup plus compliqué, à multiples facettes, un problème de structure auquel le continent africain tout entier est confronté dans tous les domaines des activités de l'homme. Nous devons

faire tout notre possible pour aider les pays africains à résoudre leurs problèmes actuels et à entreprendre de nouveaux efforts de coopération et d'intégration pour favoriser le développement, la paix et la stabilité.

Le Gouvernement grec se félicite des résultats positifs du Sommet d'Helsinki de 1992 dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et attache une importance particulière à la nature globale du processus de la CSCE, qui réunit les gouvernements et les peuples de l'Europe et ceux des Etats-Unis et du Canada. La réunion de suivi d'Helsinki a offert une occasion importante de discuter du futur rôle de la CSCE. En particulier, le renforcement de ses institutions est censé accroître l'efficacité de la CSCE pour prévenir, gérer et régler pacifiquement les différends. Le Document final adopté au Sommet caractérise la CSCE en tant qu'arrangement régional dans la ligne des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. De cette manière, le processus de la CSCE apporte une contribution considérable à la collégialité de la communauté mondiale, et par conséquent, mon gouvernement lui accorde son plein appui.

Bien que la communauté internationale ait renforcé sa coopération dans la lutte contre l'abus de la drogue, la production illégale et le trafic des stupéfiants, ce fléau continue de miner et d'accabler nos sociétés. Par conséquent, une coopération internationale nouvelle, intensifiée et plus efficace s'impose dans le cadre des mécanismes internationaux et régionaux existants que l'ONU et les organisations régionales nous fournissent.

Mon pays, qui se trouve à un croisement du monde, continue d'être activement engagé dans la lutte anti-drogues. Il est en train d'adopter une nouvelle législation et une nouvelle politique pour renforcer son efficacité à combattre le fléau. En outre, nous avons accru notre coopération avec tous les Etats de notre région en vue d'adopter et d'appliquer des mesures efficaces et pratiques de lutte contre le trafic de la droque.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'engagement de mon pays à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de l'esprit de coopération et de solidarité internationales qu'elle représente. Nous joignons nos forces à celles des autres nations du monde et promettons de faire tous les efforts possibles en faveur de la paix et de la stabilité mondiales et pour une communauté internationale plus humaine sur cette planète éternellement belle qui est la nôtre.

M. TAVERAS GUZMAN (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol): Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour vous présenter les félicitations de la République dominicaine pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Venant d'une région qui acquiert une nouvelle dimension au sein de la communauté internationale, vous devez avoir une vision très réaliste des grands défis qui se posent à notre monde, ainsi qu'une grande expérience acquise sur le terrain dans le domaine des transformations qui ont lieu dans le monde. Vous êtes donc un représentant éminemment qualifié pour diriger avec équanimité les débats de cette session.

Nous voudrions également exprimer nos chaleureux remerciements à l'éminent diplomate d'Arabie saoudite, S. E. M. Samir Shihabi, Président sortant, pour son habileté et pour les résultats fructueux qui ont couronné ses travaux.

Dans le nouveau panorama international, avec la dissolution de l'Union soviétique et l'échec du communisme, le risque d'une guerre mondiale a disparu. Toutefois, dans de nombreuses régions, des conflits peuvent éclater, dont les caractéristiques sont imprévisibles.*

^{*} M. Moumin (Comores), Vice-Président, assume la présidence.

C'est pour toutes ces raisons que la communauté internationale doit rester vigilante, car s'il est vrai que le risque d'une guerre nucléaire a disparu, une autre menace persiste. En effet, certains pays cherchent toujours à acquérir la technologie nécessaire à la fabrication d'armes nucléaires à l'insu de l'Agence internationale de l'énergie atomique, organisation qui mérite d'être revitalisée pour pouvoir s'acquitter efficacement de son travail, qui est d'empêcher la prolifération de ces armes terribles. L'humanité dispose encore de pas mal d'armes dites conventionnelles, lesquelles sont de plus en plus destructrices; un certain contrôle international est donc nécessaire pour les limiter. On libérerait ainsi des ressources qui, utilisées judicieusement, pourraient contribuer au développement des pays du tiers monde, condamnés à la misère par le poids de la dette publique ainsi que par les mesures restrictives et le protectionnisme qui entravent le commerce international.

C'est là le défi le plus important que doit relever l'humanité et cette instance est l'endroit idéal pour parler de ces problèmes, créer les conditions et établir les critères et les directives qui permettront d'améliorer le sort des deux tiers de l'humanité menacée aujourd'hui non seulement par la crise économique et les inégalités entre le Nord et le Sud, mais par la constante détérioration de l'environnement, causée par l'usage et l'abus, conscient ou inconscient, que nous en faisons nous-mêmes.

Si j'ai fait part de ces considérations à l'Assemblée, c'est parce que je viens d'un pays, la République dominicaine, dont la superficie est faible - 48 400 km2 seulement - et dont les 7,5 millions d'habitants souffrent des problèmes que je viens d'évoquer : une lourde dette extérieure et un déficit commercial dû aux pratiques restrictives et protectionnistes des pays vers lesquels nous exportons nos produits agricoles, dont les prix ne cessent de chuter sur les marchés mondiaux. La situation négative de notre commerce entraîne une importante perte de ressources, lesquelles pourraient être consacrées à notre développement.

Et pourtant, au cours des deux dernières années l'économie dominicaine est passée avec succès par une phase d'ajustement qui a permis d'éliminer l'inflation, de stabiliser la monnaie nationale et de juguler le déficit

budgétaire, et tout cela grâce à la politique monétaire restrictive qui a été adoptée. Les secteurs de production ont ainsi pu reprendre confiance. A notre avis, il est indispensable, si nous voulons obtenir un redressement accéléré et soutenu de l'économie dominicaine, que les chefs d'entreprise du pays reprennent confiance en l'avenir immédiat. Il importe encore plus que le pays puisse, à court terme, augmenter les entrées de devises indispensables à son développement, alors que les exportations de produits de base sont remplacées par les biens de service.

La République dominicaine s'emploie actuellement à resserrer ses liens avec les Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), axilia de parachever notre intégration au CARICOM, convaincue de la grande importance que représente, pour le peuple dominicain, l'obtention pour son pays, en tant que membre de la Convention de Lomé, d'une position plus avantageuse face à la Communauté économique européenne. Nous essayons donc d'obtenir une meilleure ouverture des marchés au moment d'offrir nos produits sur les marchés internationaux.

Les résultats obtenus par la République dominicaine en dépit de la grave crise économique que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont connue ces dernières années, sont à mettre au crédit du gouvernement présidé par Joaquin Balaguer, champion de la démocratie et exemple vivant de ce que peut faire un gouvernement, avec le peu de ressources dont dispose un Etat pauvre - mais des ressources utilisées judicieusement - pour créer des conditions favorables pour le peuple. Je songe notamment à la construction de milliers de logements, de centaines de kilomètres de routes et de chemins vicinaux, ainsi que d'écoles et d'hôpitaux, afin de procurer les services sociaux indispensables à une population en constante augmentation.

Je voudrais parler à présent de la situation de notre voisin et frère, Haïti. Depuis son indépendance, Haïti se trouve malheureusement dans une situation chronique de pénurie économique et d'appauvrissement de son sol. Cela a forcé sa population à émigrer en vagues successives à travers nos frontières ou l'océan à la recherche de meilleures conditions de vie. Aujourd'hui, cette situation est encore beaucoup plus tragique en raison de la crise politique à laquelle sont confrontés nos frères haïtiens.

Les autorités et le peuple dominicains ne sont pas indifférents à cette situation, résultat du coup d'Etat qui a coupé court à l'expérience démocratique du Président Aristide. Cette situation a été condamnée par l'Organisation des Etats américains, qui a imposé un embargo commercial pour obliger les autorités actuelles à restaurer la légalité. Pour le Gouvernement dominicain, présidé par S. E. M. Joaquin Balaguer, la négociation et le dialogue, dans le plus strict respect des normes du droit international, sont le meilleur moyen de rechercher la paix.

M. Taveras Guzman (République dominicaine)

C'est pourquoi il a apporté et continue d'apporter son appui désintéressé aux parties à ce conflit, dans l'espoir qu'une solution au différend actuel puisse être trouvée, afin que le fonctionnement normal des institutions du peuple frère d'Haïti soit rétabli dès que possible.

Notre gouvernement est fondamentalement démocratique, respectueux des droits de l'homme et rigoureusement jaloux de sa prérogative, qui est de garantir la liberté des habitants de la République.

Nous déplorons la fragmentation de l'ancienne Yougoslavie et la tragédie que vit sa population, dont les droits ne sont pas assurés et qui subit les coups d'une guerre fratricide et tragique qui coûte la vie à beaucoup de personnes, en particulier des femmes et des enfants, victimes de bombardements continuels et du manque de vivres et de médicaments nécessaires à leur survie et au traitement de leurs blessures et de leurs maladies. Nous appuyons les mesures adoptées par l'ONU au sujet de l'ex-Yougoslavie, qui exhortent les parties à respecter les droits de l'homme et condamnent vigoureusement la pratique répugnante de l'épuration ethnique.

Ma délégation se réjouit de la communication qui s'établit actuellement entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, ouvrant la voie à la réunification de la famille coréenne. Mais nous déplorons la persistance de la République populaire démocratique de Corée à poursuivre sa recherche nucléaire en vue de fabriquer des armes nucléaires.

Nous envisageons aussi avec optimisme la situation qui s'établit entre les peuples arabe et israélien, et nous espérons que ce climat de dialogue et de négociation s'intensifiera pour qu'ils puissent vivre en paix et en harmonie sur leurs territoires et s'acheminer vers un avenir de progrès et de prospérité.

Si la guerre froide appartient au passé, le danger et la tragédie des conflits régionaux persistent toujours, conflits dont le règlement exige la coopération internationale et la bonne volonté des parties en jeu. Toutefois, une autre grave menace à la paix et au bien-être de nos peuples reste présente en Amérique et dans d'autres régions du monde. Je veux parler du trafic de stupéfiants et de son cortège de destruction et de dégâts sociaux et moraux que ce fléau impose à toutes nos communautés.

M. Taveras Guzman (République dominicaine)

Notre pays appuie toutes les mesures prises par l'ONU pour faire face à ce grave problème, et demande que les efforts destinés à éliminer ce fléau mondial soient poursuivis.

A cet effet, la République dominicaine a mis en oeuvre des mesures énergiques pour affronter ce mal et poursuit une campagne de prévention dynamique contre l'usage de stupéfiants, en même temps qu'elle se livre à d'importantes démarches administratives, législatives et judiciaires non seulement contre la production mais aussi contre la commercialisation des stupéfiants. De plus, nous avons signé des accords bilatéraux dans ce sens avec des pays de la région et nous en sommes à la phase finale d'adhésion à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

L'état toujours plus alarmant de l'environnement sur notre planète doit préoccuper tous les Etats Membres de l'ONU, et les inciter à agir en solidarité.

En raison de l'interdépendance, les dégâts causés à l'environnement dans n'importe quelle partie du monde se répercutent sur chacun de nous. C'est pour cette raison que la coopération internationale est nécessaire, afin que les Etats du tiers monde comme les Etats industrialisés puissent lutter conjointement pour permettre aux générations actuelles et futures de jouir d'une planète Terre propre, où la vie sera plus facile et plus agréable. Conscient de cette réalité, le Gouvernement dominicain a amorcé un processus de reforestation du pays et de conservation de ses ressources naturelles. Nous appuyons les mesures prises dans ce sens par la communauté internationale et, pour preuve, nous avons soumis au Congrès de la République, à des fins d'adhésion, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone de 1985 et son Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Je voudrais maintenant évoquer la question de la discrimination raciale, autre grand problème qui continue d'ébranler la conscience de l'humanité et demeure un grave défi pour les normes les plus élémentaires des droits de l'homme.

A cet égard, notre pays a exprimé son rejet du système d'apartheid à plusieurs reprises et devant cette instance même. Il y a deux ans, à cette même tribune, nous avons dit que nous étions heureux que le Président sud-africain, Frederick De Klerk, ait annoncé que les droits des autres races dans ce pays seraient respectés afin qu'il soit possible de mettre fin à ce système.

L'escalade des tensions raciales se poursuit toutefois à ce jour et on ne discerne aucun progrès rapide dans le processus de changement amorcé en Afrique du Sud. La politique d'apartheid constitue un crime contre la conscience et la dignité de l'homme. C'est pourquoi elle doit être totalement éliminée et remplacée en Afrique du Sud par une véritable démocratie et un régime multiethnique et pluraliste.

Les années 90 ont commencé dans un climat de profonde frustration, mais aussi avec beaucoup d'espoir : frustration en raison de la stagnation ou du recul du processus social, hérité des années 80 dans la plupart des pays en développement; espoir en raison de la véritable révolution intervenue dans la pensée, qui oblige à revoir les propositions tendant à promouvoir le développement. Dans le domaine économique, l'on cherche sans cesse des moyens permettant de stimuler la reprise de la croissance et de la modernisation et de faire participer plus activement ces pays à l'économie mondiale.

Compte tenu des données sur les conditions sociales de la majorité de la population mondiale et de leur aggravation possible en raison des mesures économiques adoptées, il a fallu placer au coeur du débat le thème de la situation sociale dans le monde.

Penser que les questions sociales sont secondaires, par rapport au principal processus qui se déroule dans les instances politiques, constitue une erreur grave et extrêmement coûteuse. En effet, si nous ne nous attaquons pas aux problèmes sociaux, ils deviennent très rapidement des problèmes politiques. Les gémissements des affamés pourraient ne pas se limiter à rompre le silence. Avec le temps, ils déchirent la paix.

C'est pourquoi la République dominicaine appuie sans réserve la convocation d'un sommet mondial pour le développement social. Elle estime que la notion de "sécurité humaine", qui motive cette proposition, vise directement

M. Tayeras Guzman (Rép. dominicaine)

la tâche importante et fondamentale de toutes les sociétés : assurer à tous, en quantités suffisantes, produits alimentaires et vêtements; leur assurer un logement, la promotion du progrès social en harmonie avec l'environnement, et appuyer des institutions qui répondent aux plus nobles aspirations de l'être humain tout au long de sa vie.

Même du point de vue des chiffres, il est moins coûteux et plus rentable de s'attaquer dès maintenant aux problèmes sociaux que de payer plus tard le prix de troubles sociaux. Nous ne pouvons littéralement pas nous permettre d'ignorer cette vérité.

Nous sommes heureux de saisir cette occasion de réaffirmer notre appui sans réserve à l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme. La République dominicaine s'associe étroitement aux efforts faits pour en assurer le succès.

Pour le moment, les Nations Unies constituent l'instance universelle où nous présentons des idées pour contribuer à la recherche de solutions destinées à assurer une vie meilleure dans le monde où nous vivons - un monde sans discrimination ni gaspillage. Nous souhaitons la revitalisation de l'Organisation pour la rendre plus efficace dans l'accomplissement de ses fonctions et de ses obligations. Nous lui accordons tout notre appui, et nous exprimons le voeu et l'espoir de voir régner la paix et l'harmonie dans le monde.

M. LUMBI OKONGO (Zaïre) : Au moment où je prends la parole pour la première fois devant cette auguste assemblée, qu'il me soit permis avant tout de m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'adresser, au nom de la délégation qui m'accompagne, et en mon nom propre, nos plus vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de la brillante élection de M. Ganev, de la Bulgarie, à la présidence de notre assemblée générale et de l'assurer de notre collaboration pour le succès des présentes assises.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité à S. E. M. Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour la maîtrise et le savoir-faire avec lesquels il a dirigé les travaux de la session précédente.

Au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, nous renouvelons nos plus vives félicitations pour la manière remarquable avec laquelle il s'acquitte de ses lourdes responsabilités depuis qu'il a été élu à la tête de notre organisation.

Nous profitons aussi de cet instant pour saluer l'apport positif et combien bénéfique de l'action menée à la tête de notre organisation par son ancien Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a su lui aussi insuffler un dynamisme certain l'ayant poussé vers les buts qui ont été assignés à l'Organisation par ses pères fondateurs.

Nous saluons, au nom du Zaïre, les nouveaux Etats Membres qui ont rejoint l'Organisation des Nations Unies, la rapprochant ainsi de l'universalisme tant souhaité.

Mais force nous est de constater que les buts assignés à notre organisation par sa Charte sont loins d'être atteints car un peu partout de par le monde, la paix universelle que nous recherchons avec ferveur demeure juste une ambition.

En effet, les foyers de tension se sont rallumés mettant ainsi en danger la paix et la sécurité internationales dont notre organisation a le devoir et la mission d'assurer la sauvegarde.

Nous lançons un vibrant appel à toutes les parties en conflit, quelles qu'elles soient, pour faire taire leurs armes et exclure la force de leur langage.

C'est dans cet ordre d'idées, que nous trouvons un grand mérite au rapport du Secrétaire général, "Agenda pour la paix", présenté à la communauté internationale et dans lequel sont formulées des recommandations substantielles ayant trait à la diplomatie préventive, au rétablissement et au maintien de la paix.

Nous estimons que cet effort de réflexion devrait requérir la plus haute attention de cette assemblée. Le Zaïre promet sa contribution à l'approfondissement de ces idées combien précieuses à notre organisation.

Les recommandations proposées par le Secrétaire général nous autorisent à revenir sur quelques foyers de tension parmi tant d'autres.

En Afrique du Sud, nous notons que la séance du Conseil de sécurité consacrée à la violence dans ce pays a permis d'éviter la rupture du dialogue qui s'était instauré au sein de la CODESA. Nous renouvelons notre appel à toutes les forces politiques pour qu'elles mettent fin à leurs antagonismes afin que les négociations pour l'établissement d'un gouvernement représentatif reprennent.

A cet effet, nous encourageons vivement le Gouvernement sud-africain à user les voies et moyens nécessaires et susceptibles de mettre fin aux actes d'extrémisme de tous bords qui engendrent la violence.

Au Moyen-Orient, depuis l'installation du gouvernement issu des dernières élections en Israël et la reprise des négociations entre les parties concernées, quelques espoirs sont permis. C'est pourquoi, nous exhortons toutes les parties engagées dans la recherche d'une solution politique globale qui ramènerait la paix véritable à laquelle aspire cette région à persévérer dans la voie du dialogue.

Depuis quelques années, nous assistons à des efforts considérables de la part des Etats-Unis et de la Fédération de Russie, puissances détentrices de la catégorie d'armes les plus sophistiquées et les plus destructrices, aussi bien nucléaires, classiques que biologiques ou chimiques, efforts tendant à la réduction drastique du nombre de ces armes, contribuant ainsi à l'instauration d'une nouvelle ère dans le domaine de la politique internationale et dans celui de la paix et de la sécurité entre les Etats et les peuples.

Le Zaïre s'en réjouit très sincèrement, et nous souhaitons que les autres puissances militaires suivent leur exemple.

Ainsi donc, le deuxième millénaire auquel nous nous préparons tous fiévreusement pourra s'ouvrir sur de nouvelles perspectives pour l'homme et pour l'humanité dans son ensemble.

C'est maintenant que, dans un élan de solidarité planétaire, les pays développés vivant dans la prospérité devraient aider dans un esprit de véritable partenariat les pays du Sud à résoudre les problèmes du sous-développement dont les causes sont multiples et complexes.

Certes, le sous-développement ne disparaîtra pas du jour au lendemain, tout simplement parce que les pays prospères du Nord auront décidé de mettre à la disposition des pays du tiers-monde des ressources financières provenant des coupes sombres qu'elles auront faites sur leur budget militaire, mais plutôt de la mise en place de véritables stratégies pour juguler la misère des peuples d'Afrique et d'autres pays sous-développés.

C'est pourquoi, le Zaïre est convaincu que l'avenir harmonieux de la planète dépend de la paix, de la sécurité et de la prospérité partagées par toutes les nations du Nord comme du Sud.

C'est pourquoi aussi, le Zaïre pense que la résolution sur le lien entre le désarmement et le développement devrait entrer dans sa phase d'application pour trouver des ressources indispensables à la solution des problèmes angoissants auxquels nos peuples font face.

Comme vous pouvez le constater, les facteurs de la sécurité collective susceptible de créer des tensions et des conflits dans le monde ne sont pas uniquement d'ordre militaire, mais ils sont également entretenus par la paupérisation aggravée de nos populations, liée à un taux de croissance démographique élevé et, enfin, au fardeau de la dette.

Au regard de nos économies sinistrées, nous estimons que le service de la dette ne devrait en rien entraver nos efforts pour le développement. En effet, le volume total de l'endettement extérieur de nos pays ne cesse de s'accroître pour atteindre aujourd'hui plus de 1 500 milliards de dollars. Sans une réelle volonté de coopération des pays industrialisés, d'une part, et de considérables efforts de planification et d'établissement de structures adéquates ad hoc, d'autre part, toute relance de nos économies serait vaine.

Nous souhaitons vivement que soient prises en compte, pour l'élaboration des politiques stratégiques de développement pour la quatrième Décennie, les recommandations de la Commission économique pour l'Afrique issues de la Conférence des ministres chargés du développement économique et de la planification qui s'est tenue à Addis-Abeba, du 20 au 24 avril de cette année, et qui a précisé des orientations pour les années à venir.

Nous espérons également que par la nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 1990, les Nations Unies et la communauté internationale soutiendront les efforts de redressement économique de l'Afrique pour le grand bien de l'humanité tout entière.

M. Lumbi Okongo (Zaïre)

Le Zaïre salue les mesures efficaces envisagées dans le cadre de la Convention de Rio pour protéger et améliorer l'environnement. En effet, disposant de vastes aires de forêts protégées, il apprécierait la reconnaissance par la communauté internationale de la notion d'indemnisation pour les pays qui déploient des efforts en réservant de grandes superficies de forêts aux fins de conserver la nature des ravages anthropiques.

Le Zaïre, dont l'importante étendue de forêt tropicale humide lui confère le statut de deuxième poumon de la planète, après l'Amazonie, est depuis longtemps déjà à l'avant-garde de la conservation de la nature. Notre pays compte un important réseau de parcs nationaux et réserves apparentées qui s'étend sur une superficie totale correspondant à 8 % du territoire national. Certaines de ces réserves naturelles, dont les plus anciennes ont plus de 75 ans d'âge, protègent des espèces les plus rares, parmi lesquelles l'okapi, les rhinocéros blancs et le gorille. Dans le cadre des Conventions adoptées à Rio de Janeiro, le Zaïre offre l'ensemble de ces ressources naturelles à la communauté internationale comme patrimoine commun de l'humanité.

En conséquence, le Zaïre en appelle à la communauté internationale et, en particulier, aux pays développés, pour que les ressources additionnelles soient dégagées pour la mise en oeuvre efficace de l'Agenda 21 et des Conventions nouvelles portant sur la biodiversité et les changements climatiques.

Ma délégation appelle tous les pays à apporter un appui massif à l'Agenda 21 et aux Conventions qui l'accompagnent, à les signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à leur ratification. Elle invite les Etats du Nord, qui hésiteraient encore à adapter leurs comportements futurs aux exigences que nous imposent la protection et la conservation de l'environnement, à y répondre positivement.

Ce n'est un secret pour personne que le Zaïre traverse aujourd'hui une profonde crise multisectorielle, crise due essentiellement à une gestion désastreuse de ses ressources, tant humaines et financières que naturelles. La volonté de changement exprimée par l'ensemble de notre peuple a fini par triompher le 24 avril 1990, à travers le discours du Président de la République qui, enfin, a reconnu la nécessité de réformes politiques démocratiques.

Suivant l'exemple d'autres pays africains, le peuple zaïrois a réclamé et obtenu la tenue d'une conférence nationale souveraine. Ouverte en août 1991, celle-ci se déroule dans une ambiance générale caractérisée, d'une part, par les troubles de septembre 1991, qui ont achevé de ruiner l'économie déjà gravement atteinte du pays, et d'autre part, par une succession de crises politiques dues au climat de méfiance qui a prévalu entre le pouvoir et l'opposition.

Plusieurs fois suspendus, les travaux de la Conférence nationale souveraine ont cependant pu se dérouler jusqu'à ce jour, parce que notre peuple n'a ménagé aucun sacrifice pour apporter à ce forum tout son soutien, et la date du 16 février restera mémorable pour ces faits. C'est ainsi que les assises de la Conférence nationale souveraine, à l'instant où je parle et plus d'une année après son ouverture, approchent de leur fin, à travers l'adoption des rapports des commissions, qui intervient après l'élection du Premier Ministre et la mise en place du gouvernement de transition.

La période de transition sera gérée par trois institutions : le Président de la République, le Haut Conseil de la République et le gouvernement de transition. En ce qui concerne le gouvernement de transition, la Conférence nationale souveraine a plébiscité M. Etienne Tshisekedi Wa Mulumba comme Premier Ministre, à l'issue du scrutin organisé au mois d'août dernier. Le gouvernement de transition s'engage, devant l'opinion internationale, à conduire cette période de transition dans la sérénité et de la façon la plus pacifique possible.

L'objectif essentiel et primordial de la transition demeure l'instauration d'un Etat de droit. Se félicitant du rôle joué par la presse libre dans l'évolution démocratique dans notre pays, le gouvernement de transition est

résolu à encourager et à soutenir ladite presse afin qu'elle joue pleinement son rôle en toute liberté. En outre, le gouvernement de transition et le Haut Conseil de la République mettront sur pied le Conseil supérieur de l'audio-visuel, qui gérera dans le même esprit les organes de la presse officielle. Le Gouvernement s'engage également à lutter contre la censure et à favoriser la liberté de la presse sous toutes ses formes.

L'instauration d'un Etat de droit suppose nécessairement le respect des droits de la personne humaine. C'est pourquoi le Gouvernement travaillera de concert avec les associations chargées des questions des droits de l'homme. A cet effet sera octroyée la personnalité civile qui leur avait été refusée jusqu'à présent, et seront garantis l'accès aux médias et la liberté d'action à travers tout le territoire national.

Un des rôles primordiaux dévolus au gouvernement de transition consiste à préparer dans les meilleures conditions l'avènement d'un Etat de droit. Pour ce faire, le Gouvernement compte organiser prochainement des élections libres et démocratiques. A cet effet, nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle nous aide à organiser ces élections dans la plus grande transparence.

En guise de conclusion, qu'il me soit permis d'attirer de nouveau l'attention sur la situation, combien préoccupante, de notre planète, qui concerne toute la communauté internationale. Ma délégation est convaincue que les Nations Unies restent et demeurent le cadre idéal dans la recherche de solutions pacifiques susceptibles de calmer les foyers de tension qui se sont installés en Afrique, en Asie et en Europe.

En ce qui concerne le Zaïre, notre pays, je viens de rappeler les grandes options arrêtées par la Conférence nationale souveraine afin que le peuple zaïrois connaisse une ère nouvelle de paix, de démocratie et de développement économique.

En conformité avec la Charte des Nations Unies, le Zaïre proclame sa foi dans les droits fondamentaux de la personne humaine. A cette fin, mon pays n'épargnera aucun effort afin que triomphent le droit, la justice, l'équité et l'égalité.

Je souhaite plein succès aux travaux de la quarante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale.

M. KIJINER (Iles Marshall) (interprétation de l'anglais): Je saisis cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Ganev, de la Bulgarie, de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nous savons que nous nous trouvons en de bonnes mains alors que nous affrontons les tâches importantes qui nous attendent. Je voudrais également exprimer nos remerciements à son prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour la façon compétente dont il a dirigé l'Assemblée générale au cours de la dernière session.

Il y a un an, l'Assemblée générale a honoré la République des Iles Marshall en l'accueillant en tant que Membre des Nations Unies. En cet anniversaire, alors que nous méditons sur notre époque, nous constatons qu'une des principales caractéristiques du panorama politique international de ces dernières années a été l'émergence ou la réapparition des nationalités.

Nous avons la lourde responsabilité d'être au service de nos nations au cours de cette stimulante période de transition et de développement. Nous assistons, partout dans le monde, à l'avènement de nations autonomes. La souveraineté et la dignité des peuples autochtones sont peu à peu reconnues comme constituant la base d'un gouvernement efficace. Les Iles Marshall, à l'instar d'autres pays en développement dans le monde, se sont fixé des objectifs élevés et cherchent à étendre l'éventail des possibilités qui s'ouvrent à notre peuple. Nos enfants ne seront plus privés de leur droit à réaliser leur potentiel en raison de l'époque et de l'endroit où ils sont nés. Ils seront l'espoir et la fierté de notre nation et de notre avenir.

Nous remercions les Nations Unies de l'engagement inébranlable qu'elles ont pris d'encourager l'autodétermination et le gouvernement autonome des peuples. Pour de nombreuses populations, ce processus a été très lent.

Comme tant de pays, grands et petits, les Iles Marshall se sont retrouvées pendant 45 ans reléguées dans un des camps de la longue lutte de la guerre froide. Immédiatement après la seconde guerre mondiale, les résidents des atolls de Bikini et de Enewetak, dans les Iles Marshall septentrionales, ont été déplacés de leurs foyers ancestraux pour permettre au Gouvernement des

M. Kijiner (Iles Marshall)

Etats-Unis de poursuivre un vaste programme bien connu d'essais d'armes atomiques et nucléaires. Bien que ce programme d'essais ait été interrompu à la fin des années 50, notre gouvernement et notre peuple en subissent toujours les conséquences, tant sur notre santé que sur notre mode de vie. Nous avons de bonnes raisons de nous féliciter de la fin de la guerre froide.

M. Kijiner (Iles Marshall)

L'arrêt des hostilités entre les deux camps rivaux a donné naissance à un monde dans lequel on ne peut plus aisément classer les nations en deux catégories : le bloc oriental et le bloc occidental. Notre époque est faite d'incertitude et de risque, mais elle est aussi l'occasion de repenser nos concepts de gouvernement et la relation qui existe entre le gouvernement et les citoyens. Et cette réflexion doit nous amener à entrevoir les responsabilités plus grandes qui incombent à l'humanité.

Nous constatons que les intérêts personnels qui fonctionnaient autrefois dans les centres de pouvoir de la guerre froide sont trop larges, trop étendus, trop impersonnels pour les petites nations. Le développement s'effectue aujourd'hui à une échelle plus humaine. La croissance des nations permet au génie de l'homme de s'affirmer avec moins de contraintes. Les progrès de la décennie écoulée ont permis à une fraction plus grande que jamais de l'humanité de vivre dans un contexte de liberté politique et économique. De plus en plus, l'esprit humain est en mesure de s'épanouir à l'abri des contraintes et des réglementations imposées par des pouvoirs trop distants des situations individuelles.

Dans un climat de liberté, l'individu a la possibilité d'évoluer suivant ses capacités. Pendant de nombreuses années, les enseignants des Iles Marshall ont cherché à appliquer cette sage pensée de Marc Aurèle :

"Donne à un homme un poisson et tu l'auras nourri pour la journée.

Apprends à un homme comment pêcher et tu le nourriras pour la vie."

Certains de nos enseignants se sont même convaincus que c'est la sagesse populaire des Marshallais! Mais ils ont au moins reconnu qu'on ne s'aide vraiment qu'en s'aidant soi-même.

L'échange d'idées et la diminution des barrières commerciales ont permis de rapprocher les hommes. Les peuples du monde coopèrent aujourd'hui au processus de développement. Dans aucune nation des populations ne vivent dans l'isolement dans lequel nos ancêtres ont vécu il y a à peine un siècle, et dans lequel certaines populations ont vécu jusqu'à la fin de la guerre froide. Mais, face à la modernisation, les peuples et les régions du monde ont gardé leur spécificité, et c'est ce qui confère force et cohésion à leurs caractères nationaux.

M. Kijiner (Iles Marshall)

L'année dernière s'est tenu à Rio de Janeiro le Sommet de la Terre. A cette réunion historique, les nations du monde ont convenu de poursuivre leurs objectifs en matière de développement d'une façon qui préserve la diversité écologique de notre planète. Dans les Iles Marshall, nous vivons sur des atolls et dans des îles de corail très basses, aussi avons-nous suivi avec un vif intérêt le débat scientifique sur le réchauffement de la planète. Nous avons évalué les dangers potentiels d'une élévation du niveau des mers avec le même soin que nous l'avions fait pour l'impact des essais nucléaires sur nos îles. A cet égard, je suis heur ux de réaffirmer l'appel lancé au Sommet de Rio par le Président Amata Kabua, des Iles Marshall, afin que les Nations Unies convoquent un sommet de la Terre de suivi en 1995, ce qui coïnciderait avec le cinquantième anniversaire des Nations Unies.

Si le réchauffement de la planète menace certaines régions et certains modes de vie, il nous faut souligner les risques et en informer nos citoyens. Un environnement en danger représentera une lourde contrainte pour les pays en développement en cette fin du XXe siècle. Néanmoins, notre souci d'assurer une qualité écologique ne doit pas interrompre le processus de développement. Au contraire, il doit faire partie intégrante de la situation générale à laquelle vont répondre les individus avec créativité et productivité.

Avec l'aide des Nations Unies, les peuples de nos pays continueront de tirer bénéfice des structures internationales, du commerce, des échanges culturels, des études sur l'environnement et de la solution de différends.

Le coeur des Nations Unies est constitué par un grand nombre de nations-Etats Membres. Le mélange fécond des nationalités complique à coup sûr la carte du monde. Le défi qui nous est lancé consiste à faire en sorte que cette diversité profite à tous.

Bien entendu, nous devons - et c'est une obligation essentielle satisfaire les besoins humains élémentaires qui dépassent les capacités
locales. Ensemble, nous pouvons aider à nourrir les réfugiés qui meurent de
faim en Somalie; nous pouvons mobiliser nos hommes et des ressources
financières pour que la paix s'instaure au Moyen-Orient et dans les Etats des
Balkans; nous pouvons fournir une aide d'urgence aux victimes de catastrophes
naturelles; nous pouvons continuer à oeuvrer en faveur de l'éradication des
grands fléaux. Dans ces situations, où les besoins de l'homme sont les plus
grands, les Nations Unies remplissent admirablement leurs objectifs. En

outre, les techniques et les processus mis sur pied par les institutions des Nations Unies ont apporté à nos citoyens la sécurité et des services publics de base.

Par ailleurs, la sauvegarde de la diversité culturelle, et sans doute la protection de la diversité écologique, exigera l'engagement direct des nations et des individus. A une époque marquée par une prise de conscience au niveau national, la plupart des questions de politique intérieure, y compris celles qui ont des conséquences internationales, sont évaluées au niveau national, et très souvent au niveau local et individuel.

Célébrons la diversité des nationalités et mettons tout en oeuvre pour nourrir l'espoir de nos peuples et leur permettre de mener une existence épanouie et pacifique.

M. GASSYMOV (Azerbaïdjan) (interprétation du russe): Tous ceux qui ont pris la parole du haut de cette tribune comprennent, j'en suis sûr, ce que je ressens en ce moment. J'éprouve un sentiment de fierté pour mon peuple et pour mon pays qui se sont engagés sur la voie combien difficile du développement indépendant, un sentiment de très grande responsabilité pour chaque parole que je prononcerai, car je m'adresse au monde. Et je souhaite que ces paroles soient entendues!

Nous tous réunis dans cette enceinte dotée de la plus haute autorité, et en dépit de nos différences tout à fait naturelles, avons en commun le même objectif : réaliser la paix et la sécurité, et la même aspiration : résoudre les problèmes existants et empêcher que de nouveaux ne surgissent. Ayant compris que le monde sous tous ses aspects est interdépendant, nous savons maintenant qu'il existe une nécessité impérieuse pour nous tous de surmonter les difficultés, et que ceci est le fondement même de cette période de transition qui nous mènera à un nouvel ordre mondial.

Nous avons tous, je pense, renoncé à ce jour aux solutions rapides, euphorie éphémère des peuples qui s'étaient libérés des chaînes de la guerre froide, et nous avons compris combien sont profonds les problèmes qui se posent à l'humanité, engagée dans la recherche de nouvelles voies de développement. Personne ne peut s'attendre à des victoires faciles.

La situation dans le monde est marquée par des transformations radicales, parfois même dramatiques. L'antagonisme militaire, politique et économique entre les deux systèmes, qui durant une longue période avait défini l'équilibre des forces dans le monde, a pris fin avec l'effondrement de l'un d'entre eux, ce qui, au demeurant, a détruit le fondement de la sécurité internationale, qui jusqu'alors reposait sur l'idée de l'intimidation et de la dissuasion fondée sur la parité des forces.

Il faudra créer un nouveau système de sécurité mondiale axé sur de nouveaux pôles de pouvoir, de nouveaux rôles à jouer pour les superpuissances, de nouvelles menaces, de nouvelles formules de guerre et de nouvelles qualités de forces. Alors que la probabilité d'une guerre nucléaire est pratiquement inexistante, celle d'un accident fortuit s'est accrue; il n'existe aucune garantie contre l'éclatement de guerres régionales, contre les actes imprévisibles des dirigeants politiques ou encore contre les conséquences de ces actes. Tout cela préoccupe vivement la République d'Azerbaïdjan, car aucun Etat ne peut seul garantir son indépendance.

Mon pays ne possède pas l'arme nucléaire et ne participe pas directement au processus de désarmement nucléaire. Mais pour y apporter sa part, la République d'Azerbaïdjan est devenue partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous voyons avec optimisme l'application des premières mesures du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, dont l'Azerbaïdjan est devenu partie aux côtés d'autres Etats européens. Toutefois, en dépit des progrès et des succès enregistrés en matière de désarmement, les dépenses militaires, comme par le passé, absorbent une grande partie des budgets des Etats, alors que ces fonds auraient pu être consacrés au développement économique. L'accumulation des armes continue à menacer la sécurité.

La franchise et la transparence des programmes et des activités militaires sont parmi les éléments essentiels de la sécurité militaire. En tant que membre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), mon pays participe activement à ce processus.

Il est à souhaiter que soit renforcée la coopération directe, grâce à un vaste et intensif échange d'informations multilatérales relatives aux budgets militaires, à la taille des forces armées, au niveau de production, à la

recherche, aux programmes de développement et de modernisation, aux plans de déploiement et aux livraisons d'armements. Une telle franchise devrait créer un climat de confiance, faciliter la capacité de prévoir l'évolution de la situation générale en matière de sécurité, renforcer la stabilité et réduire les risques de guerre.

Tout au long du conflit Est-Ouest, il était de coutume que l'une des parties arme les ennemis de l'autre. Aujourd'hui, alors qu'il n'existe plus de danger d'affrontement sur la ligne Est-Ouest, la prétendue sagesse de la politique extérieure risque de se transformer en menace dirigée contre nous tous, et la prolifération des armements représente un sérieux défi à la sécurité internationale et exige que la communauté mondiale prenne des mesures efficaces de limitation et de contrôle.

La fourniture d'armes, qui au départ déjà contient un élément de menace, devient un véritable facteur de destruction, dans des situations dites de "points chauds". Dois-je rappeler ici tous les malheurs que l'Azerbaïdjan subit du fait que les forces arméniennes déploient sur son territoire des armes dont certaines sont même de fabrication étrangère. Il faut encourager les fournisseurs d'armes à faire preuve de retenue, ce qui, inévitablement, suscitera des difficultés d'ordre politique. On pourrait introduire des limitations d'exportation des armements dans certains pays ou régions.

Toute fourniture d'armes devrait être déclarée et les limites établies strictement respectées. Il faudra également tenir compte des positions politiques du receveur d'armes. Le registre des Nations Unies sur les livraisons d'armes jouera, incontestablement, un rôle important à cet égard.

Etant donné que certains Etats essaient de se procurer des armes par des voies clandestines, je tiens à souligner combien il est important d'avoir accès à l'information sur le déploiement des armements, de pouvoir observer les régions suspectes et d'y effectuer des inspections surprise. Ainsi, ces mesures auront non seulement un effet direct, mais renforceront aussi la foi des Etats dans le régime de non-prolifération des armements. Il serait opportun, me semble-t-il, d'encourager l'établissement de régimes de retenue sous-régionale et ceci en particulier pour les nombreux points sensibles qui sont apparus en Europe sur le fond d'une menace militaire minimale. Les retenues sous-régionales pourraient comprendre l'abaissement du niveau des

M. Gassymov (Azerbaidjan)

forces armées dans une région géographique donnée. Par la suite, ces régimes pourraient créer des conditions nécessaires à l'instauration de régimes démilitarisés de régions entières. L'Azerbaïdjan a déjà exprimé cette idée au sujet de la Transcaucasie.

Le vide créé par la disparition de la carte militaire et politique du monde du colosse soviétique menaçait de se transformer en catastrophe mondiale. Toutefois, nous avons survécu à cette période complexe. L'URSS agonisante s'est heureusement désintégrée et de nouveaux Etats indépendants sont nés sur ses décombres, proclamant haut et fort leur volonté d'entrer dans la communauté des Etats de droit, démocratiques, à économie de marché. Les Etats-Unis d'Amérique et la Russie, les deux superpuissances comme on a encore coutume de les appeler, ont adopté la coopération au nom de leurs intérêts réciproques.

En effet, le développement mondial des dernières années montre que le domaine de la démocratie s'élargit. Un nombre accru d'Etats se réclame de la démocratie, alors que tous les autres systèmes éprouvent des difficultés croissantes. Certes, le développement de la démocratie est un processus très ardu; son objectif final, qui est de créer un système idéal, est difficile à atteindre; toutefois, il est possible et indispensable de s'en rapprocher, en affermissant les valeurs et les institutions démocratiques. Et je ne veux pas simplement parler ici de l'attachement à un idéal, mais de la justification politique, économique et sociale du système démocratique, dont l'efficacité, je l'espère, se fera aussi sentir très prochainement dans mon pays.

Je voudrais rappeler ici le principe scientifique de la stabilité dynamique évolutive qui présuppose que les éléments d'un système obéissent aux mêmes lois et suivent des directions communes. Si un maillon essaie de prendre une direction autre que celle choisie par l'ensemble du système, il est aussitôt rejeté. Il en va ainsi dans la vie. On ne peut s'intégrer à un système mondial sans respecter les règles communes et en suivant un programme différent. Bien sûr, l'euphorie créée par l'indépendance nationale peut encourager le choix d'une voie originale, mais l'histoire nous a appris quel est le sort réservé à de telles tentatives.

Or, en quoi consiste l'indépendance de la République d'Azerbaïdjan?

Aujourd'hui dans mon pays, le pouvoir est entre les mains de nouveaux dirigeants, libérés des dogmes du passé communiste, prêts à accepter le monde

M. Gassymov (Azerbaidjan)

extérieur tel qu'il est, sans masques idéologiques, et aspirant à la coopération fondée sur des valeurs humaines communes. Ces dirigeants ont reçu un lourd héritage de la part d'un Etat répressif qui dirigeait une société docile, mais cela n'a fait que renforcer leur volonté de surmonter ces difficultés et de relever le défi. Les souffrances nous ont appris l'utilité qu'il y a à avoir un gouvernement capable d'agir, dont l'objectif principal serait de créer des conditions nécessaires à stimuler l'initiative et l'indépendance, un gouvernement qui agit dans l'intérêt de l'homme et s'appuie sur le concept de la citoyenneté. Notre politique est fondée sur le lien qui existe entre la liberté et le bien-être de l'individu d'une part et la sécurité et la prospérité de l'Etat de l'autre. Les dirigeants de la République d'Azerbaïdjan sont confrontés aujourd'hui à une tâche complexe, à savoir créer les garanties juridiques, politiques, sociales et économiques qui assureront le caractère irréversible du processus démocratique.

Engagés sur la voie de l'édification, les nouveaux Etats indépendants se heurtent à un nombre incalculable de problèmes d'ordre politique, économique et social. Ils devront travailler dur pour les surmonter, pressés par des délais inexorables que leur impose la vie. La pression à laquelle est soumis le gouvernement démocratique élu par le peuple est encore aggravée par des menaces et des défis d'une autre nature, qui viennent saper les fondements des nouveaux Etats encore chancelants. Je pense ici aux prétendus conflits ethniques dont la nature est bien plus politique qu'ethnique.

L'un des moteurs du développement de l'humanité au XXe siècle est le sentiment national, dont l'énergie ne connaît pas de limites. La puissance explosive de l'énergie libérée après de longues années d'oppression du sentiment national fait tomber les citadelles des régimes totalitaires, qui jadis paraissaient imprenables, et ouvre à nos populations de nouvelles perspectives.

Cependant, si cette puissance sert un nationalisme déformé et hypertrophié, elle mène des peuples à la guerre, à l'agression et à l'expansion au détriment d'un autre peuple élu pour victime.

Le premier cas de figure est la désintégration de l'ensemble des nations qu'était l'URSS. Le deuxième, et le plus précis, c'est l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan.

Toute action suscite une contre-action. Dès le départ, l'agresseur se condamne à l'échec, car il soulève contre lui un sentiment normal d'autodéfense du peuple, sentiment beaucoup plus puissant que la force irrationnelle de l'agresseur. Même si la prospérité, acquise aux dépens d'autrui, semble parfois s'établir, elle n'est jamais de longue durée.

Quelles en sont les conséquences? La mort et la destruction, des masses d'individus réduits à l'indigence de part et d'autre, les relations entre Etats rendues difficiles ou rompues, avec de multiples répercussions dans tous les domaines de l'activité humaine et menaçant de passer à de nouveaux niveaux encore plus dangereux, mettant d'autres Etats en cause et altérant l'équilibre régional ou même mondial. Nous n'avons pas le choix : il faut mettre fin à l'agression, sinon volontairement, du moins en y répondant par la force. L'agression ne saurait rester impunie. L'agresseur doit être arrêté.

On ne saurait attacher assez d'importance à la position de la communauté internationale sur ce point. Une réaction, opportune et fondée sur des principes, des organisations internationales et, avant tout, de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), est l'une des garanties du résultat recherché, à savoir éliminer l'agression et préserver la vie de milliers d'individus en créant les conditions de paix nécessaires au développement pacifique des Etats. L'idée clef, selon laquelle une rupture de la paix est inadmissible, repose sur la très haute responsabilité qu'a chaque Etat envers la communauté internationale, et elle implique une harmonisation des intérêts nationaux avec ceux de l'humanité tout entière.

Nul de saurait contester le droit d'une nation à choisir librement la voie de son développement, mais il n'existe pas de droits sans obligations, et cela vaut aussi pour les nations, dont la liberté de choix est régie par leurs relations avec le monde, en tant que partie d'un tout. Liberté ne veut pas dire irresponsabilité.

M. Gassymov (Azerbaidjan)

Toute violence, quels qu'en soient les motifs ou la justification, est inadmissible. Or, il semble que, de nos jours, la source principale de la violence soit le nationalisme, qui n'a rien à voir avec une prise de conscience nationale. Tôt ou tard, ce type de nationalisme étouffe dans les limites qui lui ont été imposées par l'histoire, et il commence à s'en libérer, violant les frontières d'autres peuples et s'immisçant dans les intérêts d'autrui.

Aujourd'hui, la division idéologique du monde étant écartée, nous sommes en présence d'un danger de démembrement, fondé sur des raisons nationalistes qui alimentent la politique de séparatisme. Les normes juridiques gouvernant le droit des peuples à l'autodétermination, et même le sens de ce terme, n'ont pas été pleinement mis au point, ni dans le droit interne ni dans le droit international, ce qui a permis de spéculer largement sur la question en évoquant une pseudo-démocratie, qui sert essentiellement à dissimuler des forces qui nourrissent des visées de conquêtes territoriales.

Il faut préciser en tout premier lieu que le droit des peuples à l'autodétermination ne peut être exercé que grâce à des moyens pacifiques; deuxièmement, que seule une nation peut posséder un tel droit, et non une minorité nationale ou un groupe ethnique; troisièmement, qu'un peuple, dans l'exercice de son droit à l'autodétermination, ne doit pas violer le droit d'un autre peuple, sa souveraineté ou l'intégrité de son Etat.

Afin de rendre plus concrète la discussion de ce qui précède en appliquant ces conclusions au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, je me dois de déclarer ce qui suit.

La République d'Arménie, ayant choisi comme but de sa politique d'Etat de démembrer l'Etat azerbaïdjanais et de s'emparer de ses territoires, a été à l'origine du conflit au Haut-Karabakh, une partie intégrante de l'Azerbaïdjan, sous prétexte de réclamer le droit à l'autodétermination de la population arménienne de cette région de l'Azerbaïdjan, dont les frontières, soit dit en passant, n'ont pas été définies. Il n'y a aucune frontière interne dans l'Etat unitaire de l'Azerbaïdjan. La région fut divisée administrativement à l'époque stalinienne, et c'est la partie arménienne qui réclame avec une telle véhémence l'élimination de l'héritage de cette période.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'attarder sur la substitution malveillante de la notion de "peuple" par celle de "minorité nationale". Le peuple arménien a déjà exercé son droit historique à l'autodétermination à l'intérieur des frontières de la République d'Arménie. En ce qui concerne la minorité nationale arménienne, qui vit en Azerbaïdjan et jouit de l'autonomie, la République d'Azerbaïdjan a affirmé à maintes reprises qu'elle était disposée à garantir les droits de la minorité, conformément aux normes internationales, tout en escomptant à juste titre que la République d'Arménie prendra des mesures pertinentes vis-à-vis de la communauté azerbaïdjanaise qui vit depuis des siècles sur le territoire de l'actuelle République d'Arménie mais ne jouit d'aucun droit quel qu'il soit et qui, hélas, est maintenant forcée de quitter l'Arménie pour rentrer en Azerbaïdjan.

Le conflit, qui préoccupe aujourd'hui la communauté internationale, a commencé par une violation flagrante de la souveraineté de la République d'Azerbaïdjan par des séparatistes arméniens qui, sans consulter du tout le Gouvernement azerbaïdjanais, ont proclamé leur sécession de la République d'Azerbaïdjan. Ils étaient soutenus par la République d'Arménie, dont le Parlement, en 1989, avait publié des décrets relatifs à l'unification du Haut-Karabakh avec l'Arménie, à l'inclusion du budget du Haut-Karabakh dans le budget de l'Arménie et à l'élection de députés du Haut-Karabakh au Parlement arménien. Ces décrets n'ont pas été révoqués à ce jour et ne respectent pas les normes du droit international. De telles visées politiques de la part de la République d'Arménie sur la souveraineté de l'Azerbaïdjan ont été appuyées par des mesures pratiques visant à appliquer les plans proclamés par la République arménienne en vue d'annexer le territoire azerbaïdjanais.

Le recours à la force est évidemment inacceptable dans le règlement des différends. Cependant, les actions de la République d'Arménie qui, à l'origine, avaient pris la forme d'une agression clandestine grâce à l'infiltration de séparatistes et de bandes de terroristes et à la livraison d'armes en Azerbaïdjan, et qui, plus tard, se sont transformées en agression ouverte sous forme d'une incursion armée directe en Azerbaïdjan, de la prise de la ville de Shusha et de la région de Lachin, ainsi que de la création d'un corridor terrestre unissant le Haut-Karabach occupé à l'Arménie, ont

naturellement suscité une riposte des forces armées du Gouvernement azerbaïdjanais, qui a le droit et le devoir de défendre les intérêts de ses citoyens et de son Etat, dont plus de 10 % du territoire se trouve à présent sous occupation arménienne.

Renoncer au recours à la force dans ces circonstances n'aurait pu empêcher les effusions de sang. L'inaction du Gouvernement aurait provoqué un mouvement de la base, avec la formation de forces d'autodéfense qui, par la spontanéité de leurs actions, auraient risqué de devenir incontrôlables. Dès le début même du conflit, la République d'Azerbaïdjan, qui a eu recours à la force militaire à l'intérieur de ses propres frontières et à un niveau contrôlable, à savoir le niveau minimum nécessaire pour lui permettre de protéger sa souveraineté, a engagé la partie adverse à mettre fin aux hostilités et à régler les problèmes existants autour de la table des négociations. Elle continue aujourd'hui de réaffirmer qu'elle est disposée à entamer un dialogue pacifique en prenant des mesures concrètes en vue de parvenir à un compromis. Toutefois, les tentatives de l'Azerbaïdjan se sont heurtées chaque fois au silence de la part de l'Arménie, qui continue à présenter des revendications contraires au droit international. difficile de s'attendre de la part de dirigeants politiques, qui ont été portés au pouvoir par un courant de nationalisme et d'idées visant la création d'une Grande Arménie, qu'ils renoncent à ces positions, ce qui pour eux serait un véritable suicide politique. Mais s'attacher à cette position mènera à une catastrophe incomparablement plus grave que la disparition de la scène des politiciens.

Les dirigeants actuels de la République d'Arménie doivent comprendre que la voie qu'ils ont choisie est sans issue. L'Arménie ne deviendra jamais un Etat démocratique aussi longtemps qu'elle traînera le poids d'un tel conflit. La démocratie ne saurait reposer sur le nationalisme, sur le mépris des lois, sur les effusions de sang et la souffrance. Le cours de tous ces événements nous donne de sérieuses raisons de croire que l'attitude de l'Arménie envers le règlement pacifique et la médiation internationale ne vise qu'à tenter de gagner du temps afin de consolider sa position dans les territoires azerbaïdjanais qu'elle occupe par la force, pour qu'elle puisse par la suite accepter une solution politique en raison du fait accompli.

M. Gassymov (Azerbaidjan)

Or, il n'existe aucune autre solution que celle d'un règlement pacifique. Des mesures décisives doivent être prises pour éliminer les obstacles qui se dressent sur la voie de la paix. Le retrait des formations armées arméniennes du territoire azerbaïdjanais est la condition primordiale qui permettra de créer la base véritable d'un cessez-le-feu durable sous contrôle international, pour le retour des réfugiés dans leurs logements et la normalisation de la vie dans les régions déchirées par la guerre, comprenant des garanties pour sauvegarder les droits de la minorité nationale arménienne vivant en Azerbaïdjan.

Malgré toutes les complications et tous les obstacles, le processus de règlement pacifique initié par la CSCE et suivi par le Groupe de Minsk de la CSCE sous la présidence de M. Rafaelli, que je tiens à remercier personnellement ainsi que le Gouvernement italien pour leurs efforts, doit mener au résultat voulu, c'est-à-dire mettre fin à l'agression et aux absurdes effusions de sang, libérer les régions occupées de l'Azerbaïdjan, développer un dialogue pacifique entre les deux Etats et résoudre les problèmes internes existants sur une base de réciprocité. Les minorités nationales vivant en Arménie et en Azerbaïdjan ne devraient pas devenir des pions dans un différend mais bien les garanties d'une sécurité et d'un respect mutuel des intérêts de l'un et de l'autre et, dans l'avenir, un pont lancé à la coopération.

Mon optimisme repose sur ma foi dans la sagesse de deux nations, de deux Etats qui depuis des siècles vivent côte à côte et ont mérité par leur histoire le droit à la paix, à la prospérité et à des relations de bon voisinage. J'espère que la République d'Arménie comprendra l'importance des relations de bon voisinage, d'amitié et d'assistance mutuelle, notions qui sont profondément ancrées dans notre région.

L'exemple du conflit arméno-azerbaïdjanais permet de tirer quelques conclusions liées et applicables à d'autres conflits régionaux proches de par leur nature. Notre monde est un monde fragile qui nous impose une attitude circonspecte à l'égard des principes de la coexistence internationale, forgés par la civilisation humaine sur la base de son expérience. Il s'agit avant tout de respecter la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale et l'inviolabilité de leurs frontières. Il s'agit aussi de ne pas permettre que les intérêts des uns soient garantis au détriment de ceux des autres. Une telle politique ne peut mener aucun Etat à l'indépendance, à la démocratie et au bien-être, car notre monde est interdépendant.

Les paroles et les actes de certains hommes politiques qui défendent les droits de l'homme, des minorités nationales et des peuples, mettent en danger parfois le droit le plus fondamental, à savoir le droit à la vie. Quand il y a effusion de sang, il est absurde de parler des droits des minorités. Je l'ai dit et je le repète, la souveraineté de l'Etat commence par celle de l'individu. Les droits de l'homme ne relèvent pas des affaires intérieures d'un Etat, c'est une obligation que l'Etat a à assumer. Garantir les droits et les libertés de l'homme représente la garantie essentielle du bon développement d'un Etat. Pour en revenir au conflit arméno-azerbaïdjanais, je rappellerai que notre attitude repose précisément sur cette idée. Les Arméniens qui vivent en Azerbaïdjan sont des citoyens de cet Etat tout comme le sont les Azéris, les Russes, les Juifs, les Kurdes, les Lesghiens, les Taliches, les Polonais. Mais il n'existe pas de droits sans obligations, l'Etat est le garant de la liberté de l'individu et l'homme est garant de la sécurité de l'Etat.

La défense des droits de l'homme et celle des droits des minorités, dans la mesure où les seconds relèvent des premiers, ne devrait pas se faire aux dépens de la souveraineté de l'Etat. La différence entre influence et

M. Gassymov (Azerbaidian)

ingérence extérieures est souvent difficile à établir et passer outre à cette subtile différence peut mener à la catastrophe. Aussi, le non-recours à la force extérieure peut-il être parfois plus salutaire.

Les problèmes de ce genre sont dus à une multitude de raisons, politiques, sociales et économiques, et parfois, lorsqu'un Etat essaie de résoudre un problème, il ne peut pas d'emblée en démêler toutes les causes et toutes les conséquences. Le processus est long et exige une démarche prudente répondant au principe qui consiste à éviter de causer un préjudice. Dans ces circonstances, l'Etat est en droit de compter sur l'aide et l'expérience de la communauté internationale. S'efforcer de perfectionner l'Etat de l'intérieur donne davantage de résultats que d'exercer une pression extérieure.

Chaque Etat a sa part de responsabilité vis-à-vis du monde extérieur qui prend la forme de l'obligation de respecter les normes reconnues. Aujourd'hui, compte tenu de l'accroissement de la responsabilité internationale des Etats, la question d'ordre pratique qui se pose est celle d'une meilleure définition en matière de droit international du principe de la souveraineté. A cet égard, il est de la plus haute importance d'harmoniser la législation nationale avec le droit international en créant ainsi les droits et les libertés nécessaires à l'individu. Ce processus est déjà en cours en Azerbaïdjan. La prépondérance des normes juridiques internationales sur la législation nationale a été reconnue dans l'Acte constitutionnel du 18 octobre 1991 sur l'indépendance de l'Etat. Nous sommes devenus parties aux principaux instruments relatifs aux droits de l'homme. Pour conclure sur ce sujet, je dirai que le progrès dans ce domaine doit se faire sous le signe de l'harmonisation des intérêts de l'humanité et des intérêts nationaux.

Une économie développée et saine est l'un des facteurs principaux qui assurent la stabilité d'une société, notamment de celles qui traversent une période de transition, et elle garantit donc en quelque sorte le caractère irréversible des transformations démocratiques. Malheureusement, il faut le reconnaître, l'économie de l'Azerbaïdjan ne vit pas à l'heure actuelle ses meilleurs jours, du fait de l'héritage soviétique et des conséquences du conflit arméno-azerbaïdjanais.

L'effondrement du système de planification centralisé a renforcé notre foi dans la viabilité de l'économie de marché. Ayant choisi d'entreprendre promptement des réformes, le Parlement et le Gouvernement de la République ont

intensifié l'adoption de lois et de programmes relatifs aux transformations économiques qui doivent accélérer la création du marché et l'intégration de l'Azerbaïdjan à l'économie mondiale, dans des conditions d'égalité et de bénéfice réciproque.

L'économie mondiale est encore aux prises avec un certain nombre de difficultés, en tête desquelles je placerais la disproportion dans le développement économique. En dépit de ces problèmes dont le nombre s'est brusquement accru avec l'effondrement du système soviétique, il nous semble que la fin de l'affrontement idéologique des deux pôles de pouvoir a eu un effet bénéfique qui se traduit par une nouvelle manière, dans le monde développé, d'aborder les difficultés des pays en développement.

L'une des tâches prioritaires pour mon pays est d'adhérer aux organisations internationales et aux institutions des Nations Unies à vocation économique qui ont le mérite d'ouvrir de vastes perspectives de coopération économique multilatérale. Afin de mener à bien les réformes économiques en Azerbaïdjan, nous plaçons de fermes espoirs dans l'aide financière et dans l'assistance technique qui pourraient nous être accordées dans le cadre de programmes spéciaux. L'Organisation des Nations Unies qui ouvrira très prochainement un bureau à Baku devrait jouer un rôle actif à cet égard.

Je voudrais exprimer ici le regret que certains Etats aient pour attitude de lier l'octroi d'aide aux jeunes Etats démocratiques à certains objectifs politiques qui, à notre avis, ont un caractère des plus subjectifs. Refuser une aide risque non seulement de nuire au processus de réforme, mais peut aussi créer des entraves supplémentaires à l'édification de la démocratie dans les jeunes Etats. Les conséquences de ces actes mal calculés peuvent être beaucoup plus graves que les raisons à l'origine du refus en question.

La guerre que la République d'Arménie mène contre l'Azerbaïdjan a créé une tragédie sociale pour mon pays. Environ un demi-million d'Azerbaïdjanais sont privés des moyens de subsistance élémentaires; 230 000 d'entre eux ont été chassés d'Arménie, de leurs terres ancestrales; ceux qui restent sont devenus des réfugiés dans leur propre pays, par suite de l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan. Notre gouvernement éprouve d'énormes difficultés à subvenir à leurs besoins essentiels. J'espère que l'Organisation des Nations Unies ne laissera pas l'Azerbaïdjan seul face à cette situation catastrophique et nous accordera toute l'assistance possible.

M. Gassymov (Azerbaidjan)

La détérioration écologique qui ne cesse de s'accentuer dans le monde, est devenue la menace principale à l'échelon mondial. La nature nous rappelle avec force son existence et ses souffrances, en nous confrontant à des catastrophes et des tragédies constantes. Il faut trouver une solution à la transformation de l'économie mondiale sur des bases écologiquement rationnelles. La contribution de l'Organisation des Nations Unies, notamment la réunion de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, mérite à cet égard une mention particulière. Cette conférence a donné un excellent exemple de mise en commun des efforts pour résoudre les problèmes de l'humarité.

Mon pays ne peut se vanter de vivre une situation écologique brillante. La mer Caspienne se trouve dans un état tragique dû aux défauts d'une économie planifiée et à une vision orientée vers la consommation de la nature. Nous sommes fermement décidés à prendre toutes les mesures nécessaires pour sauver cet écosystème unique au monde, et espérons pouvoir compter sur l'assistance de la communauté internationale.

La coopération internationale est le moteur principal du développement mondial actuel. Je suis convaincu que nos problèmes peuvent être résolus exclusivement dans ce cadre, tout comme je suis convaincu que la coopération continuera à se consolider à l'avenir, ce qui bien entendu est directement lié au renforcement de l'importance et de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Cette dernière est appelée à jouer un rôle particulier dans les relations internationales lesquelles connaissent des transformations radicales. L'Organisation des Nations Unies était, est et sera l'instance mondiale où se débattent les questions de justice et de droit, le bastion des normes de comportement civilisé et l'autorité suprême en matière de règlement des différends internationaux. Nous n'en voulons pour preuve que l'efficacité accrue de l'Organisation en tant que facteur de sécurité, de stabilité et de coopération.

M. Gassymov (Azerbaïdjan)

Une conjoncture et une évolution nouvelles de la situation mondiale exigent des rajustements, y compris d'ordre structurel. Il faut accorder une attention particulière à la définition des structures et des moyens propres à favoriser la diplomatie préventive, l'alerte rapide dans des situations de crise, et l'amélioration des moyens de prévenir les actes d'agression. L'Organisation des Nations Unies devrait avoir la capacité de protéger ses Etats Membres de façon plus décisive et efficace des violations commises contre leur souveraineté, utilisant pour imposer la paix les moyens pouvant aller jusqu'aux mesures coercitives contre l'agresseur. La coopération avec les organismes régionaux sur la base du soutien mutuel rendra, à mon avis, plus efficaces les activités des Nations Unies consacrées au maintien et au rétablissement de la paix. Les structures des Nations Unies devraient être adaptées le plus possible aux problèmes que l'Organisation entend résoudre. Tout doit être mis en oeuvre pour accroître l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies en tant que mécanisme de sécurité et de coopération.

Je suis fermement convaincu que le navire des Nations Unies, dirigé par la main ferme de M. Boutros Boutros-Ghali, dont la sagesse et la détermination sont caractéristiques d'un vrai capitaine, suivra le cap nécessaire, le seul cap véritable, et qu'ainsi le navire amiral de la communauté mondiale pourra voquer vers les rivages de la paix et de la prospérité.

La quarante-sixième session de l'Assemblée générale a été historique pour la République azerbaïdjanaise, qui y a été admise en tant que Membre des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude au Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée, M. Samir Shihabi, pour sa contribution à notre cause commune et, en particulier, pour la sensibilité et la cordialité dont il a fait preuve à l'égard des nouveaux Membres de l'Organisation.

J'espère que la quarante-septième session, sous la présidence de M. Stoyan Ganev, nous rapprochera de la réalisation de nos objectifs communs. Je souhaite plein succès à M. Ganev dans l'exercice de sa tâche. Que chaque jour de la présente session soit un jour qui marque la solution constructive de nos problème communs. Que les nouvelles difficultés que, malheureusement,

la vie nous impartira, n'ébranlent pas notre foi ni ne nous découragent sur cette route longue et épineuse. C'est seulement en empruntant cette voie qu'on pourra parvenir au but.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. MALIK (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter mes excuses ainsi qu'à tous les membres pour prendre la parole à cette heure tardive.

Il y a quelques instants, le Ministre des affaires étrangères du Koweït a évoqué certaines dispositions de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et prétendu que l'Iraq ne les a pas appliquées. Je voudrais réfuter toutes ses accusations, une par une, et présenter les faits à l'Assemblée générale.

Premièrement, l'Iraq a pleinement coopéré avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les Nations Unies et la Lique des Etats arabes en mettant à leur disposition tous les renseignements nécessaires à l'établissement des faits qui ont trait à la question des personnes portées disparues, qui a été exploitée contre l'Iraq à des fins politiques et inhumaines. L'Iraq s'est acquitté entièrement de ses obligations conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 637 (1991). Nous avons permis à la Croix-Rouge de se rendre sans aucune restriction ni entrave dans toutes les prisons et tous les centres de détention afin d'étudier la situation en ce qui concerne les prétendues personnes portées disparues. Nous avons également publié plusieurs fois dans nos journaux locaux des listes des noms de personnes portées disparues. Je voudrais dire ici que les autorités koweïtiennes ont présenté sept listes contradictoires des personnes portées disparues, dont chacune diffère de l'autre quant au nombre de ces personnes. Tout observateur impartial de ce dossier se rendra compte aisément que le Koweït et ses alliés exploitent cette question de façon injustifiée.

Deuxièmement, le représentant de l'Iraq a participé aux réunions des cinq premières sessions de la Commission chargée de la démarcation de la frontière pendant la période allant de mai 1991 à avril 1992. Il n'a pas participé à la sixième session tenue en juillet 1992 pour des raisons fondamentales, dont le fait que, outre les excès d'ordre procédural, la Commission a pris des décisions qui, de façon systématique, étaient extrêmement partiales et contraires aux intérêts de l'Iraq, privant l'Iraq de ses droits, nuisant à ses intérêts essentiels et créant une situation instable dans la région. Il faut noter toutefois que la non-participation de l'Iraq n'a pas entravé les travaux de la Commission.

Troisièmement, le processus de restitution des biens se déroule normalement avec la participation de l'adjoint du Secrétaire général, M. Foran, qui a loué à maintes reprises la coopération des autorités iraquiennes à cet égard.

Quatrièmement, l'Iraq a coopéré dès le début avec la délégation de l'ONU pour l'application des résolutions 706 (1991) et 712 (1991) du Conseil de sécurité. Mais chaque fois que les deux parties étaient sur le point de parvenir à un accord, les représentants des Etats occidentaux au sein du Conseil de sécurité élevaient des obstacles et mettaient des conditions politiques injustes qui portaient atteinte à la souveraineté de l'Iraq.

Cinquièmement, l'Iraq, manifestement, coopère avec la Commission spéciale chargée de contrôler l'élimination des armes de destruction massive. Les missiles balistiques ont tous été détruits, et M. Ziffero, Président de l'équipe d'enquêteurs et d'inspecteurs qui s'est rendue en Iraq en juillet, a déclaré que le programme nucléaire iraquien a été réduit à néant. Une équipe spécialiste en armes chimiques se trouve actuellement à Bagdad et s'occupe de la destruction des armes chimiques.

Enfin, j'estime honteux que le Koweït et ses alliés fassent de telles allégations dans le seul but de perpétuer le siège inhumain destiné à affamer le peuple d'Iraq.

Mlle AL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'anglais) : A l'instar du régime qu'il représente, les remarques du représentant iraquien sont dénuées de vérité et de sincérité. Un pays est jugé sur ses actes et non sur ses

Mlle Al-Mulla (Koweit)

paroles. Ne nous méprenons pas : l'Iraq continue de faire des déclarations officielles qui attestent de son attitude belligérante à l'égard du Koweït et de la communauté internationale.

Je voudrais reprendre les points que le représentant de l'Iraq a relevés en réponse au discours prononcé cet après-midi par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de mon pays.

Sur la question des prisonniers de guerre et des détenus, je voudrais dire ceci. L'Iraq, jusqu'à maintenant, refuse d'accepter les normes de procédure du Comité international de la Croix-Rouge relatives à la visite des prisonniers de guerre et des détenus. La visite des lieux de détention par la Croix-Rouge en Iraq est limitée. Les normes, pour ces visites, sont basées sur des lois et des règlements iraquiens, et le CICR estime que ces normes sont en deçà de celles de la communauté internationale.

En ce qui concerne la question de listes évoquée par le représentant de l'Iraq, il est normal que le Koweït passe en revue la liste périodiquement. Il est anormal qu'une liste qui vient d'être présentée contienne le même nombre de noms que celle présentée auparavant. Il est nécessaire que cette liste soit révisée pour tenir compte du retour des prisonniers de guerre qui passent par le CICR ou d'autres parties. C'est pourquoi le Koweït veille à mettre ces listes à jour régulièrement. Le Koweït n'a jamais présenté deux listes contradictoires au même moment.

Deuxièmement, au sujet de la démarcation des frontières, l'Iraq a choisi de ne pas participer aux travaux de la session de juillet de la Commission de démarcation. L'Iraq qui, les textes le prouvent, a dit qu'il respecterait la résolution 687 (1991), en vertu de laquelle a été créée cette commission de démarcation, a non seulement choisi de ne pas participer aux travaux de la Commission, mais a choisi de réitérer ses revendications sur le Koweït.

A Jakarta, à l'occasion de la dernière réunion des pays non alignés, Taha Yassin Ramadhan, le Vice-Président de l'Iraq, a dit publiquement qu'il réitérait les revendications de l'Iraq sur le Koweït.

Il est vrai que des propriétés du Koweït sont présentement restituées, mais le processus est très long et fastidieux. L'Iraq choisit la liste qu'il présente au coordinateur pour la restitution. Jusqu'ici, l'Iraq a refusé d'accepter la responsabilité de restituer les propriétés personnelles qui ont été pillées sous les ordres des responsables des forces iraquiennes d'occupation au Koweït.

Au sujet des résolutions 706 (1991) et 712 (1991), je ne dévoile pas un secret en disant que c'est parce que l'Iraq ne respecte pas ces résolutions que la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier,

Mlle Al-Mulla (Koweit)

essaient de trouver d'autres moyens de faciliter la prestation d'une certaine aide à la population de l'Iraq elle-même. D'autres aspects sont examinés parce que l'Iraq refuse de se conformer aux résolutions 706 (1991) et 712 (1991).

La façon dont l'Iraq se conforme aux résolutions est attestée aujourd'hui par la décision du Conseil de sécurité à l'effet qu'il n'y a aucune raison pour qu'il revoie les sanctions contre l'Iraq au cours de la période de 16 jours. Je pense que cela donne une idée assez précise de la performance de l'Iraq.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES : RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (PARTIE I) (A/47/464)

Le <u>PRESIDENT</u>: La Cinquième Commission recommande, au paragraphe 4 de son rapport (\(\lambda/47/464\)), que l'Assemblée générale nomme M. Ranjit Rae membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet le 24 septembre 1992 et venant à expiration le 31 décembre 1992.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Ranjit Rae? Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 20 h 15.